

Jean Ribeil, Directe Bourgogne-Franche-Comté

Les métiers de demain font l'objet de nombre de promesses en termes d'emplois. Mais quels sont-ils ? Quels sont leurs lieux, leurs « utilisateurs », leur domaine de prédilection ?

Au carrefour des besoins sociétaux d'aide sociale et familiale et des métiers à forts enjeux technologiques dits du « numérique », de la transition énergétique, de la silver économie, etc. , se situent le client individuel, qu'il soit jeune ou sénior, plus ou moins riche, et les entreprises ou organismes intervenant dans le secteur des services à la personne.

Nous savons que ce secteur émerge difficilement, alors même que certains de ses pans sont aujourd'hui soumis à des décisions administratives et financières d'organismes sociaux, ce qui doit tout au moins porter à réfléchir de manière globale. Des politiques publiques volontaristes y sont à l'œuvre, et des réflexions sont menées au niveau national qui portent sur le cadre même de son exercice, son environnement réglementaire et fiscal.

Nous savons aussi que la professionnalisation de ce secteur est vectrice de croissance, ce qui génère innovation et même recherche, en particulier dans le domaine de la santé et de la « téléprésence ». Nous savons enfin que la nécessité de service va en augmentant dans l'expertise et la performance de ses acteurs, ce qui incite à les prendre en compte fortement dans les politiques de formation.

Aussi, il était important de caractériser les services à la personne, afin de connaître cet objet polymorphe qui prétend être promis à un développement fort. Il était tout aussi important de comprendre les clés des développements à venir ou des freins à lever pour permettre à notre région de profiter pleinement de cet envol, ou pas. Je vous invite donc, tout en remerciant le service Études de la Direccte pour ce travail de clarification, à découvrir l'état des lieux et les particularités locales des services à la personne en Bourgogne-Franche-Comté.

Les services à la personne (SAP)* en Bourgogne-Franche-Comté sont, à l'image de la tendance nationale, en déclin concernant l'emploi direct par les particuliers employeurs (PE)*. En revanche on constate un développement continu du côté des organismes de services à la personne (OSP)*, même si ce dernier est moins marqué en région qu'au niveau national.

Les OSP relèvent majoritairement de la sphère privée, même si ce sont les OSP de la sphère économie sociale et solidaire (ESS)* qui restent largement dominants en termes d'activité. En Bourgogne-Franche-Comté comme en France, le mode d'intervention mandataire est très minoritairement utilisé comparativement au mode prestataire (cf. définitions en annexe). Assistance aux personnes âgées, entretien de la maison et jardinage sont les 3 activités les plus présentes.

En parallèle, on note un recul du nombre d'intervenants des OSP, plus marqué qu'au niveau national, ainsi que du nombre d'heures d'intervention alors que ces dernières progressent à l'échelle de la France.

Le secteur des SAP est caractérisé par une forte multi-activité, et par une diversité des employeurs chez les intervenants. Cette particularité est également présente au niveau national.

Le nombre d'utilisateurs des SAP est en progression régulière, et les projections à 10 ans indiquent que cette tendance devrait se poursuivre voire s'amplifier.

Cette étude propose un état des lieux du secteur des SAP en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que des fiches présentant certaines particularités locales, à l'échelle des 8 départements de la région. Les données utilisées s'échelonnent de 2008 à 2015 selon les indicateurs. Elle sera articulée autour de différents axes : quelques repères sociodémographiques, les particuliers employeurs et leurs salariés (hors assistants maternels), les organismes, les intervenants des OSP, les utilisateurs, les activités, et un focus sur les assistants maternels. Chaque axe utilise des sources et/ou des champs qui ne sont pas forcément concordants, ce qui rend délicate la comparaison fine de ces parties entre elles. Néanmoins, la complexité du secteur et la multiplicité de ses acteurs et sources ne permet pas à l'heure actuelle de contourner cette limite. En ce sens, un certain nombre de précisions sur les sources et d'éventuels points de vigilance sont apportées à la fin de la présente étude.

* Ces abréviations seront utilisées tout au long de l'étude

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	9
LES PARTICULIERS EMPLOYEURS (PE) & LEURS SALARIÉS	9
LES ORGANISMES (OSP).....	12
LES ACTIVITÉS DES OSP	16
LES INTERVENANTS DES OSP	18
PARTICULARITÉS DES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE).....	21
LES UTILISATEURS DES SAP	23
LES ASSISTANTS MATERNELS	26
CÔTE D'OR	29
DOUBS	31
JURA	35
NIÈVRE	39
HAUTE-SAÔNE	43
SAÔNE-ET-LOIRE	45
YONNE	49
TERRITOIRE DE BELFORT.....	51
SOURCES	55
LE CHAMP DES SAP	59
LEXIQUE	63
ANNEXES.....	65

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE SECTEUR DES SAP MOINS DYNAMIQUE QU'AU NIVEAU NATIONAL

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 2 816 814 habitants en 2012 ● 3,4 % de moins de 3 ans et 19,7 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 12,7 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 5,3 % (ex-Bourgogne) et 3,9 % (ex-Franche-Comté) en 2009
- **OSP** : 1 244 en 2014 ● privé 876 (dont auto-entrepreneur 344) ● ESS 347 ● public 21
- **INTERVENANTS DES OSP** : 18 389 en mode prestataire ● 3 051 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 136 125 en mode prestataire ● 4 430 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 85 393 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 34 776 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 57 159 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 18 186 en 2010

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS & LEURS SALARIÉS



DÉCLIN DU NOMBRE DE PARTICULIERS EMPLOYEURS

En France, après s'être légèrement accru en 2009 et 2010, le nombre de PE d'emplois à domicile hors garde d'enfants est en baisse constante depuis 2011, au bénéfice notamment des OSP auxquels les particuliers ont de plus en plus souvent recours. Il se situe en septembre 2015 à un niveau inférieur à celui de septembre 2008 (1 850 000 contre 2 000 000). Sur le territoire de l'ex-Franche-Comté, on constate la même tendance depuis 2011, alors que sur celui de l'ex-Bourgogne la baisse s'amorce dès 2009.

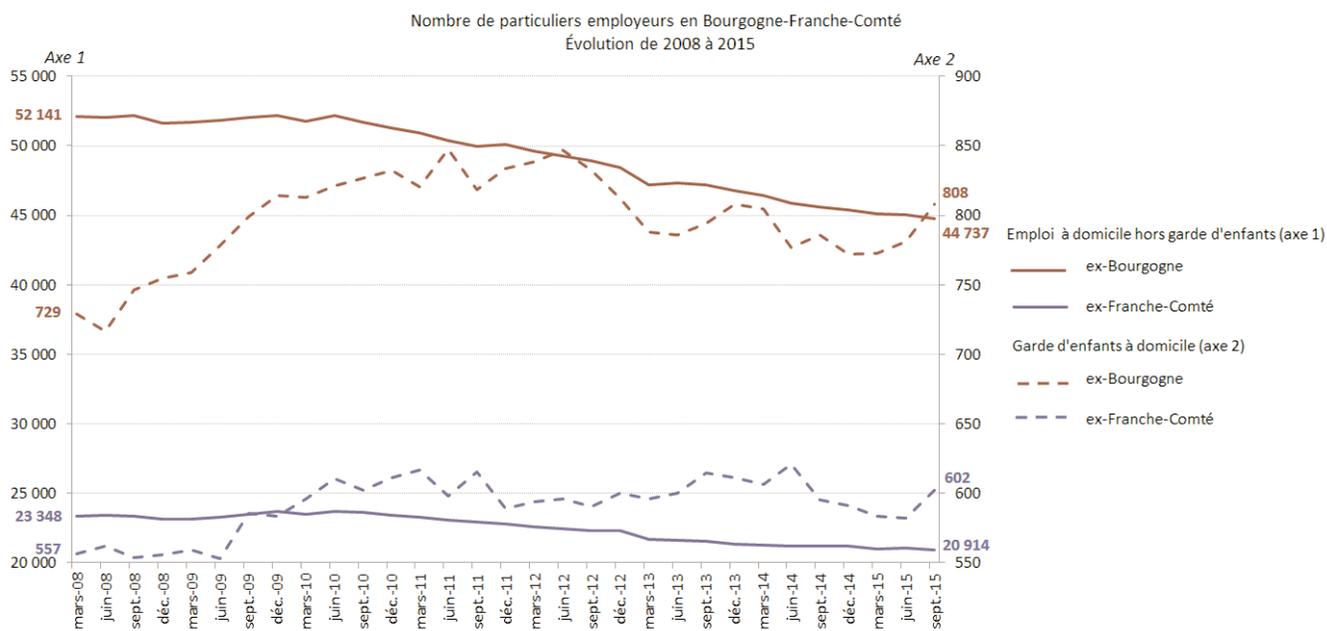
Le nombre de PE en garde d'enfants à domicile, en revanche, progresse régulièrement depuis 2008, au niveau national comme régional. Depuis 2013 cependant, on observe une légère

diminution de ces effectifs.

Le nombre de PE est 2 fois moins élevé sur le territoire de l'ex-Franche-Comté que sur celui de l'ex-Bourgogne. La différence de population entre les 2 territoires seule (500 000 habitants de plus pour le 2nd) ne suffit pas à expliquer cet écart : l'ex-Franche-Comté compte proportionnellement beaucoup moins de PE et l'emploi à domicile y est bien moins développé.

Depuis 2008, la part des emplois à domicile dans les PE diminue, passant de 73 à 69 % en 2015 en France.

Dans l'ex-Bourgogne, elle passe de 68 à 63 %, et dans l'ex-Franche-Comté, où sa part était déjà moindre, elle diminue également, de 54 à 50 %. Cette diminution se fait au bénéfice des assistants maternels, dont la part augmente dans les proportions inverses.



90 % DES SALARIÉS DE PE SONT DES FEMMES

En 2010, on compte 34 776 salariés bourguignons-franc-comtois travaillant au domicile de PE. Il s'agit principalement de personnes de 45 ans ou plus (66 % contre 60 % en France), et de femmes (90 % contre 89 %). La plupart de ces salariés exercent au domicile d'un PE résidant dans la même commune que la leur (36 % contre 34 %) ou dans une autre commune distante de moins de 10 km (33 % contre 36 %).

35 % DES SALARIÉS DE PE EFFECTUENT DE 150 À 499 HEURES PAR AN

Les salariés bourguignons-franc-comtois exerçant de l'emploi au domicile de PE ont effectué, en 2010, près de 19 millions d'heures. Cela représente près de 10 100 équivalents temps plein (ETP)¹. Le nombre d'heures sur l'année de ces salariés est relativement peu élevé : 35 % effectuent entre 150 et 499 heures par an, 28 % moins de 150 heures et 22 % de 500 à 999 heures, pour leurs contrats PE.

Ce sont les salariés de 45 à 54 ans, et de 55 à 64 ans qui effectuent le nombre moyen d'heures sur l'année le plus élevé, en France (669 à 687 heures) comme en Bourgogne-Franche-Comté (580 à 624 heures).

Les hommes font en moyenne 150 heures de moins que les femmes dans la région (France : 200 heures).

En France en 2013, le temps de travail moyen est de 27 % d'un temps plein pour les salariés des PE.

¹ On considère qu'un ETP égale 1 880 heures annuelles

5 CONTRATS EN MOYENNE PAR SALARIÉ DE PE²

Les salariés de PE ont, en moyenne, 5 contrats PE par an, en France comme en Bourgogne-Franche-Comté. Si cette moyenne reste similaire chez les femmes (5 dans l'ex-Bourgogne et 4 dans l'ex-Franche-Comté), elle est beaucoup plus élevée chez les hommes (respectivement 9 et 7 contrats).

DES SALAIRES PLUS FAIBLES POUR CEUX QUI TRAVAILLENT LE PLUS

Les salariés de PE ayant un contrat à faible nombre d'heures sont ceux qui bénéficient du salaire horaire brut le plus élevé : il est de 12 € pour des contrats de moins de 30 heures, en France comme en Bourgogne-Franche-Comté, alors qu'il varie de 10 à 11 € pour les contrats plus longs. C'est par ailleurs dans les contrats de moins de 10 heures que l'on constate le rapport interquartile (rapport 3ème quartile/1er quartile) le plus important. Pour ces contrats, c'est dans les salaires élevés (3ème quartile) que l'on constate l'écart le plus fort avec les autres types de contrats : 2 à 3 € de plus en Bourgogne-Franche-Comté.

Si l'on considère le nombre d'heures annuelles, cette tendance se confirme. C'est en effet à partir de 1 880 heures que le salaire horaire brut médian est le moins élevé : de 10 € pour les tranches horaires intermédiaires (150 à 1 879 heures), il passe à 7 € (ex-Bourgogne) et 9 € (ex-Franche-Comté) à partir de 1 880 heures.

Enfin, si l'on se réfère au Smic horaire brut applicable en 2010 (8,86 €), on constate qu'une majorité des salariés de PE de la région se situent proche du Smic : 31 % entre 1,2 et 1,4 Smic, 30 % entre 1 et 1,1 Smic, et 25 % entre 1,1 et 1,2 Smic (France : respectivement 28 %, 30 % et 23 %).

LE POIDS DES SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ

En 2010 en France, l'emploi salarié des SAP représente 4,8 % de l'emploi salarié total. Ce taux est plus élevé sur le territoire de l'ex-Bourgogne (5,3 %), mais plus faible sur celui de l'ex-Franche-Comté (3,9 %). Il existe en outre de fortes disparités selon les départements (cf. fiches départementales).

² Auparavant, les PE pouvaient déclarer les contrats de leurs salariés au forfait ou au réel. Depuis 2012, seule la déclaration au réel demeure. Les données ci-après (contrats et salaires) ne concernent que les contrats déclarés au réel, durant la 3ème semaine de mars 2010.

³ Les données sont le plus souvent disponibles selon le lieu du siège de l'OSP. C'est par défaut le cas dans cette étude. En cas d'utilisation de données définies par lieux d'implantations des OSP, cela sera précisé.

LES ORGANISMES (OSP)

UNE CROISSANCE CONTINUE DU NOMBRE D'OSP

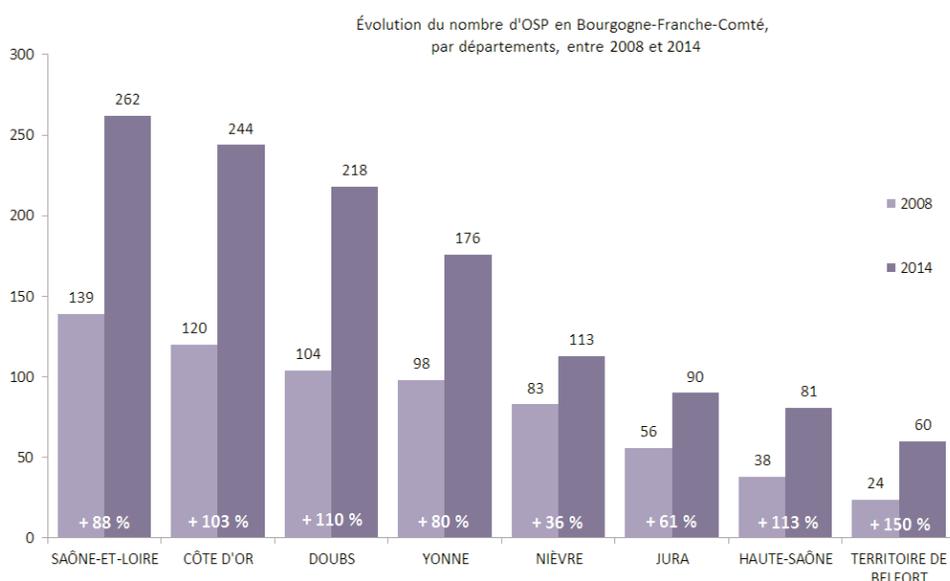
L'objet même des SAP et leur caractère de prestation non délocalisable suppose le maintien d'une offre locale, de proximité, adaptée aux besoins des utilisateurs sur chaque territoire, et plus particulièrement en zones rurales.

Pourtant, la répartition des OSP sur le territoire régional peut sembler assez inégale de prime abord, faisant apparaître une surabondance d'OSP notamment en zones urbaines. Ces dernières étant plus peuplées, la demande y est naturellement plus forte. De plus, un OSP peut proposer des prestations (et avoir des implantations) sur plusieurs départements, alors même qu'il n'est comptabilisé que dans celui où se situe son siège : ne prendre en compte que le nombre d'OSP n'est pas toujours représentatif de la densité de l'offre de SAP sur un territoire³.

Pour les activités soumises à agrément, les OSP disposant d'un agrément en 2015 sur un département ont, en très grande majorité, leur siège social sur ce même département. Seuls le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Jura font exception sur ce point (cf. fiches départementales). Lorsque le siège social est situé en dehors du département concerné, il est très souvent situé dans un département voisin et, plus marginalement, dans le reste du territoire français.

En revanche, l'augmentation du nombre d'OSP, dont le rythme est très variable, permet de mettre en évidence le degré de dynamisme

du secteur des SAP selon les départements. À l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, la progression des OSP est de + 88 % entre 2008 et 2014 (soit 582 établissements), alors qu'elle est de + 109 % au niveau national. Les 3 départements qui font la dynamique régionale sont la Côte d'Or (+ 124 OSP en 2014 par rapport à 2008), la Saône-et-Loire (+ 123 OSP) et le Doubs (+ 114 OSP), qui en outre compte une part non négligeable de sièges sociaux d'OSP ayant un agrément sur les départements voisins de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, et dans une moindre mesure du Jura. On note néanmoins que cette croissance du nombre d'OSP, si elle se poursuit, ralentit depuis 2011 et surtout depuis 2013.



Source : DARES (Bases Nova) - Répartition selon l'établissement principal de l'OSP - Traitement SESE B-FC

LE RÉSEAU DES OSP

À l'échelle nationale, à l'automne 2015, 85 % des OSP acceptent de paraître dans l'annuaire national des SAP. En revanche, seuls 47 % d'entre eux acceptent de diffuser leurs coordonnées aux services de renseignements téléphoniques, et seuls 36 % aux entreprises d'intermédiation. Pour le particulier utilisateur, l'annuaire national des SAP semble donc le moyen à privilégier. Ce dernier est accessible en ligne sur le site de la DGE notamment. Près d'1 OSP sur 2 en France déclare être affilié à la fédération Union Nationale ADMR en 2015.

LA SPHÈRE PRIVÉE MAJORITAIRE EN NOMBRE...

En 2014, la grande majorité des OSP relève de la sphère privée, en France (75 %) comme en Bourgogne-Franche-Comté (70 %). Après une forte hausse entre 2008 et 2011, la sphère privée continue de progresser plus légèrement, tendant à se stabiliser.

Viennent ensuite les OSP de l'ESS, présents de façon plus marquée au niveau de la région (28 %) qu'au niveau national (21 %). En 2008 en Bourgogne-Franche-Comté, ils occupent même la 1^{ère} place du paysage des OSP, devant la sphère privée. Après une diminution forte de 2009 à 2011, on observe une relative stabilité de cette sphère des OSP.

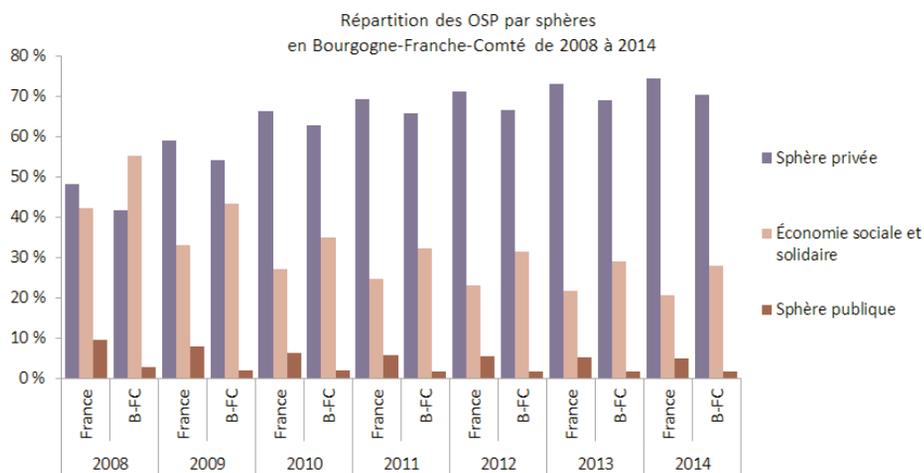
Enfin, la sphère publique ne représente que 5 % des OSP en France et 2 % de ceux de la région. Elle évolue de la même façon que l'ESS, diminuant de 2009 à 2011, avant de se stabiliser.

Le plan Borloo entendait encourager l'émergence d'entreprises privées dans les SAP.

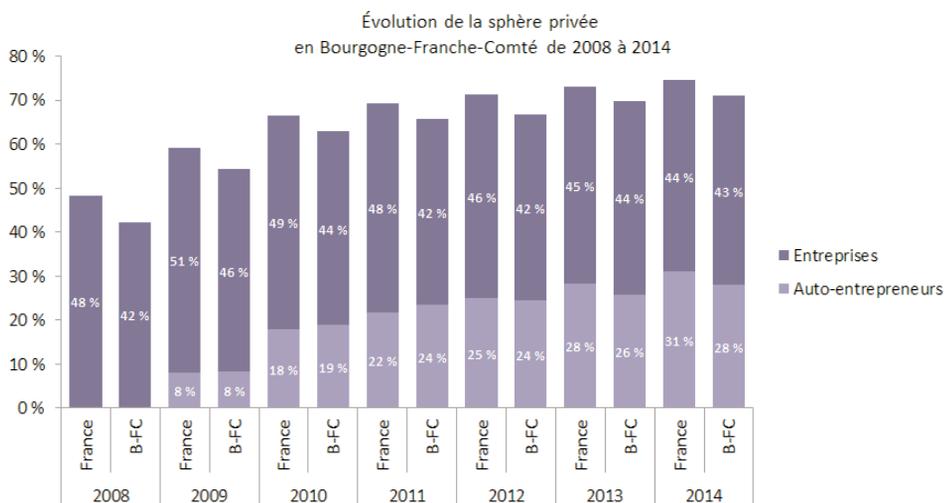
Or, si l'on note bien une progression de la sphère privée, celle-ci est principalement due à l'émergence des auto-entrepreneurs, très présents dans le secteur des SAP dès leur création en 2009.

En effet, les entreprises privées représentent 42 % des OSP de la région en 2008 (France : 48 %), et 43 % en 2014 (France : 44 %). Leur progression est donc très faible en région (+ 1 %) et négative au niveau national (- 4 %).

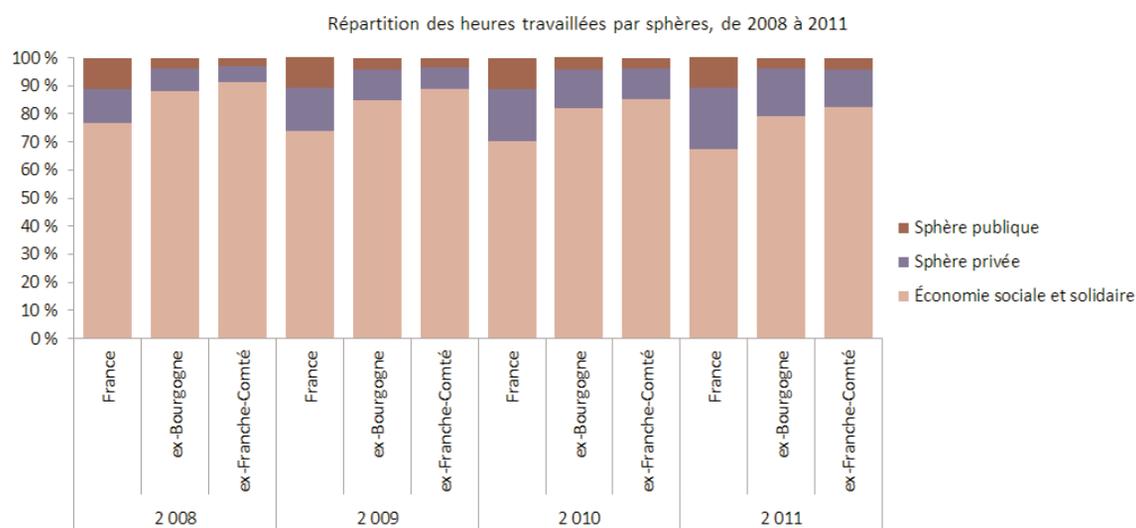
En revanche, les auto-entrepreneurs se sont rapidement imposés, pour occuper une place non-négligeable face aux entreprises en 2014.



Source : DARES (Bases Nova) - Répartition selon l'établissement principal de l'OSP au 31/12 de l'année - Traitement SESE B-F-C



Source : DARES (Bases Nova) - Répartition selon l'établissement principal de l'OSP au 31/12 de l'année - Traitement SESE B-F-C



... MAIS LA SPHÈRE ESS MAJORITAIRE EN HEURES

En mode prestataire comme en mode mandataire, une très grande majorité des heures travaillées sont déclarées par des OSP de la sphère ESS.

En 2011, c'est le cas pour 67 % des heures en France. La tendance est encore plus marquée en région : 79 % des heures en ex-Bourgogne et 82 % en ex-Franche-Comté sont déclarées par la sphère ESS.

Néanmoins, cela représente 9 points de moins qu'en 2008. En effet, la part des heures déclarées par la sphère privée augmente de façon régulière, gagnant 8 à 9 points entre 2008 et 2011.

Répartition des heures déclarées selon le mode d'intervention et le type d'organisme

FRANCE	2 008		2 009		2 010		2 011	
	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire
Entreprises privées	79,9 %	20,1 %	82,9 %	17,1 %	86,8 %	13,2 %	88,3 %	11,7 %
Auto-entrepreneur	0,0 %	0,0 %	96,9 %	3,1 %	97,3 %	2,7 %	98,9 %	1,1 %
Sphère publique	85,3 %	14,7 %	85,4 %	14,6 %	86,0 %	14,0 %	87,3 %	12,7 %
Économie sociale et solidaire	72,7 %	27,3 %	74,7 %	25,3 %	76,4 %	23,6 %	78,4 %	21,6 %
Ensemble	75,0 %	25,0 %	77,1 %	22,9 %	79,4 %	20,6 %	81,5 %	18,5 %

ex BOURGOGNE	2 008		2 009		2 010		2 011	
	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire
Entreprises privées	76,6 %	23,4 %	90,2 %	9,8 %	94,1 %	5,9 %	96,2 %	3,8 %
Auto-entrepreneur	0,0 %	0,0 %	96,0 %	4,0 %	100,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %
Sphère publique	49,1 %	50,9 %	51,5 %	48,5 %	45,9 %	54,1 %	55,8 %	44,2 %
Économie sociale et solidaire	84,9 %	15,1 %	84,9 %	15,1 %	86,3 %	13,7 %	88,1 %	11,9 %
Ensemble	82,9 %	17,1 %	84,0 %	16,0 %	85,7 %	14,3 %	88,2 %	11,8 %

ex FRANCHE-COMTÉ	2 008		2 009		2 010		2 011	
	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire	Prestataire	Mandataire
Entreprises privées	93,5 %	6,5 %	93,5 %	6,5 %	95,0 %	5,0 %	96,1 %	3,9 %
Auto-entrepreneur	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	92,6 %	7,4 %	99,0 %	1,0 %
Sphère publique	98,3 %	1,7 %	98,7 %	1,3 %	98,9 %	1,1 %	99,1 %	0,9 %
Économie sociale et solidaire	83,6 %	16,4 %	86,5 %	13,5 %	86,7 %	13,3 %	88,1 %	11,9 %
Ensemble	84,6 %	15,4 %	87,5 %	12,5 %	88,1 %	11,9 %	89,6 %	10,4 %

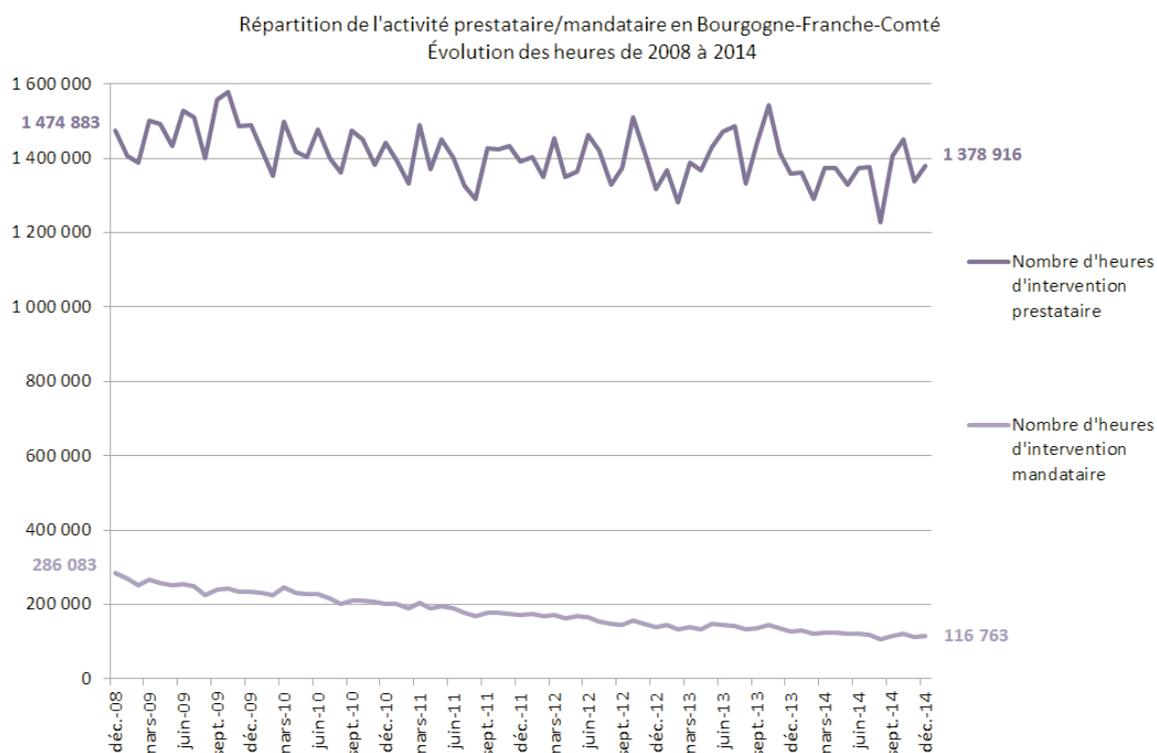
Source : kit SAP Dares - Nova - Traitement SESE B-FC

DÉCLIN MARQUÉ DU MODE MANDATAIRE

Toutes sphères confondues, le mode prestataire est le mode de recours dominant : en hausse depuis 2008, il représente en 2011 82 % des heures déclarées en France, et 88 à 90 % dans la région.

Le mode mandataire est par conséquent très minoritairement représenté, à l'exception de la sphère publique dans le territoire de l'ex-Bourgogne, où il compte encore pour 44 % des heures déclarées en 2011 (contre 1 % dans le territoire de l'ex-Franche-Comté).

Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté en 2011, sur l'ensemble des heures travaillées, seulement 1,8 millions relèvent du mode mandataire, contre près de 15 millions pour le mode prestataire.



Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

DES OSP PLUTÔT DE PETITE TAILLE

Sur l'ensemble des OSP agréés et/ou déclarés de la région ayant eu une activité prestataire entre janvier et octobre 2015, les effectifs sont souvent faibles : 42 % d'entre eux déclarent 1 à 2 intervenants. Si l'on isole les OSP qui sont à la fois déclarés et agréés, on constate que leurs effectifs sont plus importants : 53 % d'entre eux déclarent entre 10 et 34 intervenants et seulement 3 % se situent entre 1 et 2 intervenants.

LES ACTIVITÉS DES OSP

DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉ/VISIO-ASSISTANCE

Parmi les activités qui se déclarent en €, l'intermédiation et la coordination/mise en relation sont inexistantes ou presque dans l'activité des OSP de Bourgogne-Franche-Comté.

En 2014 en mode prestataire, 49 OSP déclarent un chiffre d'affaires pour la livraison de repas à domicile, et 13 pour de la télé/visio-assistance. On constate un développement de cette dernière activité, qui ne concernait que 4 OSP avant 2011.

OSP de Bourgogne-Franche-Comté
déclarant un chiffre d'affaires (CA), par activités (mode prestataire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coordination et intermédiation	5	NS	NS	NS	NS	NS
Livraison de repas à domicile	35	42	35	39	35	49
Télé-assistance et visio-assistance	4	4	7	9	11	13

Source : Bases Dares Nova - TSA (OSP par lieu de l'établissement principal) - Traitement SESE B-FC
NS = non significatif



MÉNAGE ET JARDINAGE, ACTIVITÉS DOMINANTES EN NOMBRE D'OSP

Parmi les autres activités, qui se déclarent en heures, celles pour lesquelles le plus grand nombre d'OSP de la région déclarent des heures prestataires relèvent des services de la vie quotidienne. Il s'agit principalement des activités d'entretien de la maison et travaux ménagers (435 OSP en 2014) et des petits travaux de jardinage (441 OSP).

Viennent ensuite les services aux personnes dépendantes, essentiellement l'assistance aux personnes âgées qui concerne 289 OSP en 2014.

Dans toutes les familles d'activités, le nombre d'OSP déclarant des heures progresse de 2009 à 2014, mais ce sont les services de la vie quotidienne qui augmentent le plus fortement durant cette période.

Nombre d'OSP de Bourgogne-Franche-Comté déclarant des heures, par activités et mode d'intervention

		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		Mandataire	Prestataire										
Services à la Famille	Accomp./déplacement enfants +3 ans	0	NS	NS	8	0	8	0	7	0	11	NS	12
	Accompagnement/déplacement enfants -3 ans	0	NS	0	NS	0	4	0	5	0	6	0	8
	Assistance administrative à domicile	5	29	5	38	NS	43	NS	47	NS	43	0	44
	Assistance informatique à domicile	5	84	NS	93	NS	112	0	99	NS	100	0	89
	Cours particuliers à domicile	0	10	0	26	NS	37	NS	40	4	48	NS	49
	Garde enfant +3 ans à domicile	12	123	12	98	10	150	5	145	7	128	NS	136
	Garde enfant -3 ans à domicile	7	90	5	89	6	71	8	67	8	65	NS	56
Soutien scolaire à domicile	9	59	8	57	7	68	NS	80	5	81	0	72	
Services aux Personnes Dépendantes	Accompagnement hors domicile PA et/ou PH	NS	0	NS	0	0	0	0	0	NS	43	0	64
	Aide mobilité et transport de personnes	NS	29	NS	24	NS	35	NS	62	NS	37	0	47
	Aide/Accomp. Fam. Fragilisées	0	52	NS	53	0	85	NS	103	NS	99	0	85
	Assistance aux personnes âgées	169	284	150	278	137	289	87	290	73	267	27	289
	Assistance aux personnes handicapées	9	113	10	78	9	89	14	120	16	110	4	169
	Conduite du véhicule personnel	NS	0	NS	4	0	NS	0	10	0	NS	0	NS
	Garde animaux (personnes dépendantes)	NS	15	0	16	NS	16	NS	17	0	16	0	15
Garde-malade, sauf soins	4	11	4	15	NS	18	5	15	5	13	NS	20	
Interprète en langue des signes	0	NS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Soins esthétiques	NS	NS	NS	NS	NS	0	0	0	0	NS	NS	NS	
Services de la Vie Quotidienne	Collecte et livraison de linge repassé	0	9	NS	10	0	23	0	36	0	35	0	35
	Commissions et préparation de repas	9	49	11	65	14	65	8	73	8	66	4	66
	Entretien de la maison et travaux ménagers	133	370	134	356	104	441	132	443	114	432	57	435
	Livraison de courses à domicile	NS	42	NS	50	NS	65	NS	68	0	53	0	54
	Maintenance et vigilance de résidence	NS	23	0	18	0	18	0	26	0	29	0	31
Petits travaux de jardinage	8	316	5	342	5	392	3	430	4	398	NS	441	
Travaux de petit bricolage	NS	150	NS	154	4	186	NS	183	NS	197	0	195	

Source : DARES (Bases Nova - TSA) (OSP par lieu de l'établissement principal) - Traitement SESE B-FC
Notes : Certains OSP déclarent des heures à la fois en mode prestataire et mandataire : ils sont alors comptabilisés dans chacune des 2 colonnes. Un OSP pouvant déclarer des heures dans plusieurs activités, les données par colonne ne sont pas cumulables. NS = non significatif

L'ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES, ACTIVITÉ PRINCIPALE EN NOMBRE D'HEURES

En revanche, si l'on considère le nombre d'heures déclarées par les OSP, une large majorité de leur activité est consacrée aux services aux personnes dépendantes, en particulier à l'assistance aux personnes âgées (65 % des heures prestataires, 49 % des heures mandataires en 2014).

Dans une moindre mesure, vient ensuite l'entretien de la maison / travaux ménagers (18 % des heures prestataires, 35 % des heures mandataires). Les autres activités ne représentent que des parts de 6 % ou moins de l'activité totale des OSP.

Cette répartition des heures par activité en 2014 reste relativement stable depuis 2009.

Part des heures déclarées par les OSP de Bourgogne-Franche-Comté, par activités et mode d'intervention

	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	Mandataire	Prestataire										
Accomp./déplacement enfants +3 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Accompagnement/déplacement enfants -3 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Assistance administrative à domicile	0,4 %	0,0 %	0,4 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,2 %	1,1 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %
Assistance informatique à domicile	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Cours particuliers à domicile	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	1,8 %	0,1 %	3,3 %	0,1 %	1,9 %	0,1 %
Garde enfant +3 ans à domicile	1,4 %	1,4 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	1,9 %	0,2 %	1,7 %	0,4 %	1,7 %	0,5 %	1,6 %
Garde enfant -3 ans à domicile	0,2 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	0,4 %	0,8 %	0,7 %	1,0 %	0,5 %	1,3 %	0,9 %	0,9 %
Soutien scolaire à domicile	3,1 %	0,3 %	3,0 %	0,3 %	3,4 %	0,3 %	1,5 %	0,2 %	1,4 %	0,2 %	1,2 %	0,3 %
Total services à la famille	5,1 %	2,7 %	5,7 %	3,4 %	5,7 %	3,5 %	4,2 %	3,4 %	6,7 %	3,9 %	4,4 %	3,3 %
Accompagnement hors domicile PA et/ou PH	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,8 %	0,1 %
Aide mobilité et transport de personnes	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,1 %	0,8 %	0,1 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Aide/Accomp. Fam. Fragilisées	0,0 %	0,9 %	0,0 %	1,3 %	0,0 %	1,4 %	0,0 %	2,2 %	0,0 %	2,2 %	0,0 %	1,6 %
Assistance aux personnes âgées	66,3 %	69,4 %	60,4 %	69,7 %	57,5 %	65,0 %	55,2 %	56,8 %	49,0 %	61,8 %	48,6 %	64,7 %
Assistance aux personnes handicapées	1,6 %	1,7 %	2,5 %	1,8 %	1,9 %	2,1 %	3,6 %	3,2 %	5,6 %	3,4 %	3,7 %	4,4 %
Conduite du véhicule personnel	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Garde animaux (personnes dépendantes)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Garde-malade, sauf soins	0,4 %	0,0 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	2,7 %	0,1 %	0,9 %	0,3 %	0,8 %	0,3 %
Interprète en langue des signes	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Soins esthétiques	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Total services aux personnes dépendantes	68,5 %	72,3 %	63,5 %	74,2 %	59,8 %	69,7 %	61,7 %	62,6 %	56,0 %	68,3 %	54,1 %	71,5 %
Collecte et livraison de linge repassé	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Commissions et préparation de repas	1,4 %	1,3 %	3,4 %	1,0 %	7,4 %	2,2 %	5,2 %	1,1 %	3,3 %	1,0 %	6,3 %	0,7 %
Entretien de la maison et travaux ménagers	24,8 %	19,6 %	27,3 %	16,5 %	25,9 %	19,1 %	28,7 %	27,0 %	33,3 %	20,8 %	35,0 %	18,5 %
Livraison de courses à domicile	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Maintenance et vigilance de résidence	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Petits travaux de jardinage	0,2 %	3,5 %	0,2 %	4,4 %	0,3 %	4,7 %	0,2 %	5,2 %	0,8 %	5,4 %	0,2 %	5,5 %
Travaux de petit bricolage	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,4 %	0,6 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,3 %
Total services de la vie quotidienne	26,4 %	25,0 %	30,8 %	22,4 %	34,5 %	26,8 %	34,1 %	34,1 %	37,4 %	27,9 %	41,4 %	25,3 %
TOTAL	100 %											

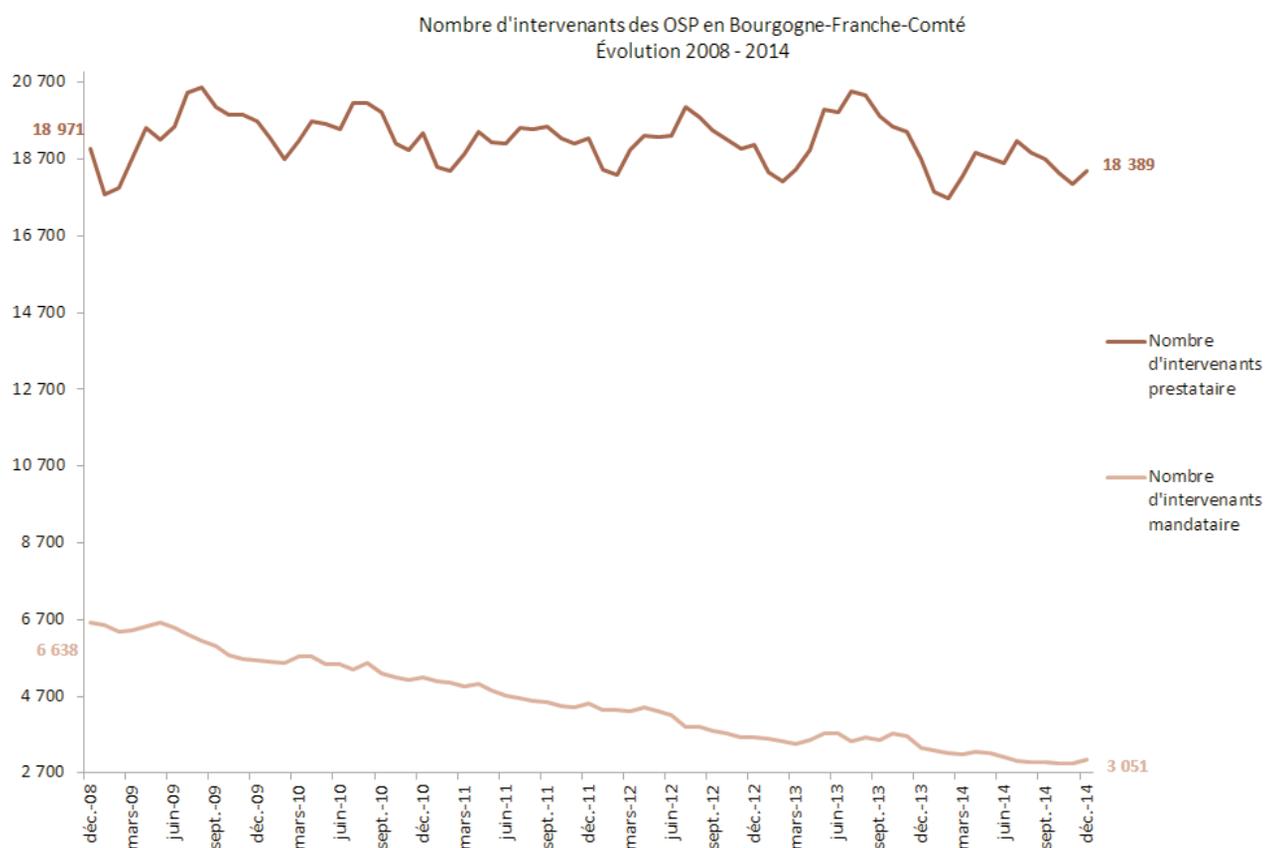
Source : DARES (Bases Nova - TSA) (OSP par lieu de l'établissement principal) - Traitement SESE B-FC

LES INTERVENANTS DES OSP

LÉGER RECUIL DU NOMBRE D'INTERVENANTS

Au 31 décembre 2014, on compte 18 389 intervenants en mode prestataire en Bourgogne-Franche-Comté. Depuis décembre 2008, leur nombre a ainsi décru de 3 %, alors qu'au niveau national on constate une hausse de 19 % sur la même période.

Le caractère marginal, ainsi que le déclin de l'activité mandataire des OSP évoqué précédemment, se reflètent dans le nombre d'intervenants : au 31 décembre 2014 ils ne sont que 3 051 dans la région. Leur diminution depuis décembre 2008 est en outre bien plus forte en région qu'à l'échelle nationale (- 54 % contre - 33 %).



Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

90 % DES SALARIÉS DES OSP SONT DES FEMMES

En Bourgogne-Franche-Comté en 2010, 54 % des salariés des OSP ont 45 ans ou plus.

Ils sont donc plus jeunes que les salariés des PE, mais sont comme ces derniers plus âgés en région qu'au niveau national (49 %), et comptent la même part de femmes (90 %).

50 % DES SALARIÉS DES OSP EFFECTUENT DE 1 000 À 1 879 HEURES PAR AN

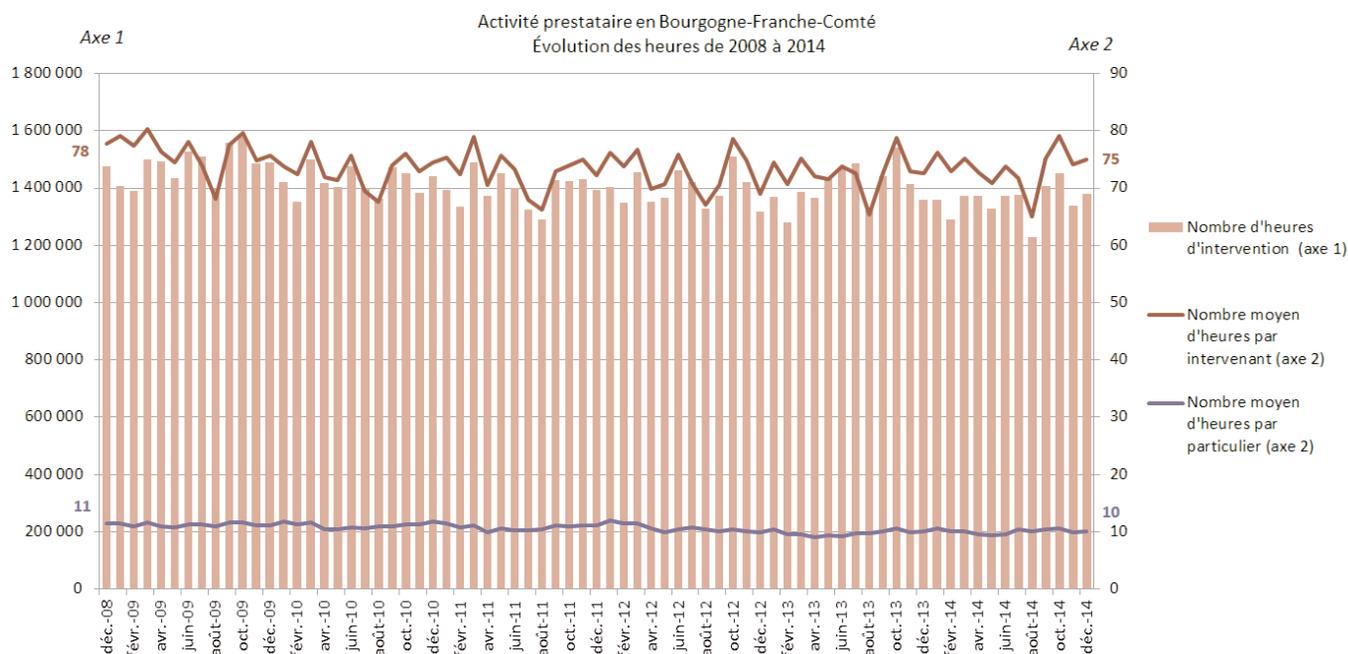
Les salariés bourguignons-franc-comtois des OSP étaient 17 131 en 2010. Cela représente 9 000 équivalents temps plein (ETP).

Le nombre d'heures réalisées pendant l'année par ces salariés est bien plus élevé que pour les salariés de PE : 50 % effectuent entre 1 000 et 1 879 heures par an, et 21 % entre 500 et 999 heures. On constate néanmoins des disparités en fonction des sphères : le nombre d'heures annuelles est moins élevé dans la sphère privée (51 % entre 1 et 499 heures), légèrement plus élevé dans l'ESS (52 % entre 1 000 et 1 879 heures). La sphère publique compte quant à elle 39 % de ses salariés entre 1 500 et 1 879 heures (contre 11 % pour le privé et 25 % pour l'ESS).

LÉGER DÉCLIN DES HEURES PRESTATAIRES

Entre décembre 2008 et décembre 2014, le nombre d'heures d'intervention en mode prestataire diminue légèrement, passant de 1 474 883 heures à 1 378 916, soit une baisse de 7 % (contre + 15 % en France).

Le nombre moyen d'heures d'intervention par intervenant suit également une tendance à la baisse. Il en est de même pour le nombre moyen d'heures d'intervention par particulier : entre décembre 2008 et décembre 2014, il passe de 11 à 10 heures (de 15 à 13 heures en France).



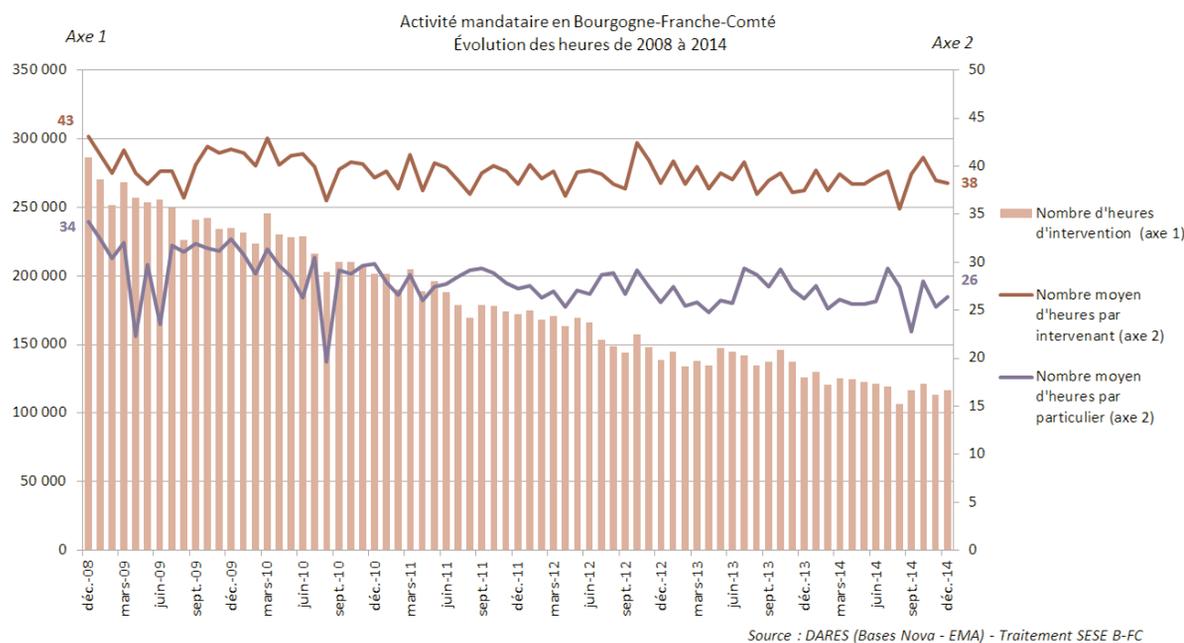
Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

CHUTE DES HEURES MANDATAIRES

Concernant l'activité mandataire, le nombre d'heures d'intervention durant la même période chute de façon encore plus importante dans la région (- 59 %) qu'en France (- 46 %).

On passe ainsi en Bourgogne-Franche-Comté de 286 083 heures à 116 763.

Le nombre moyen d'heures par intervenant, 2 fois moins élevé que pour l'activité prestataire, décline en outre régulièrement. Le nombre moyen d'heures d'intervention par particulier est également en baisse, en région comme au niveau national.



88 % DE TEMPS PARTIEL, 77 % DE CDI

Les conditions de travail dans le domaine des SAP sont assez spécifiques. L'une de leurs particularités réside dans le rythme de travail : les heures sont souvent fragmentées, et le temps partiel y est largement majoritaire, même si cela est moins marqué pour les salariés des OSP que pour ceux des PE. En France en 2013, le temps de travail moyen par trimestre est de 41 % d'un plein temps pour les salariés des OSP.

TEMPS PARTIEL SUBI / TEMPS PARTIEL CHOISI

Tous salariés du SAP confondus (OSP et PE), le temps partiel concerne 74 % d'entre eux en France en 2013 (contre 17 % pour les salariés hors SAP), et 49 % de ces salariés déclarent subir et non choisir ce temps partiel (contre 37 % hors SAP).

En 2012, 17 % de l'ensemble des salariés de Bourgogne-Franche-Comté travaillent à temps partiel. Dans le secteur des SAP, si l'on considère les seuls effectifs prestataires salariés des OSP, ce taux passe à 88 %. Cette répartition temps partiel / temps complet est stable entre 2012 et 2014. On observe cependant des différences selon les sphères, le temps complet étant légèrement plus présent dans la sphère publique (22 % en 2014) que dans les sphères privée (13 %) et ESS (11 %).

La grande majorité des contrats CDI sont des CDI. Pour les effectifs prestataires salariés des OSP de Bourgogne-Franche-Comté, 77 % sont en CDI en 2014 (France : 76 %). Cependant, leur poids est moins important dans les OSP de la sphère publique (66 % en 2014), que dans ceux des sphères privée (88 %) et ESS (74 %).

UNE FAIBLE VARIATION DU SALAIRE EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Contrairement aux salariés de PE, le nombre d'heures du contrat n'influence quasiment pas le salaire horaire brut médian des salariés des OSP : quel que soit le volume horaire prévu au contrat, il reste compris entre 9,8 et 10 €, en France comme dans la région.

Si l'on considère le nombre d'heures annuelles, on constate une tendance inversée par rapport aux salariés de PE. Pour les salariés des OSP, c'est à partir de 1 880 heures que le salaire horaire brut médian est le plus élevé : de 10 € pour les tranches horaires intermédiaires (1 à 1 879 heures), il passe à 11 € au-delà de 1 880 heures, aux niveaux régional comme national.

Enfin, si l'on se réfère au Smic horaire brut applicable en 2010 (8,86 €), on constate que la rémunération des salariés des OSP est un peu plus faible que celle des salariés de PE : dans la région, 36 % se situent entre 1 et 1,1 Smic, 22 % entre 1,1 et 1,2 Smic, et 20 % entre 1,2 et 1,4 Smic (France : respectivement 34 %, 25 % et 21 %).

PARTICULARITÉS DES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE)

UN NIVEAU DE QUALIFICATION GLOBALEMENT PEU ÉLEVÉ

Sur l'ensemble du champ des SAP (élargi ici aux assistants maternels), le niveau de formation est pour les 3/4 des intervenants inférieur ou égal au niveau V (CAP/BEP), avec cependant de fortes disparités selon les activités exercées.

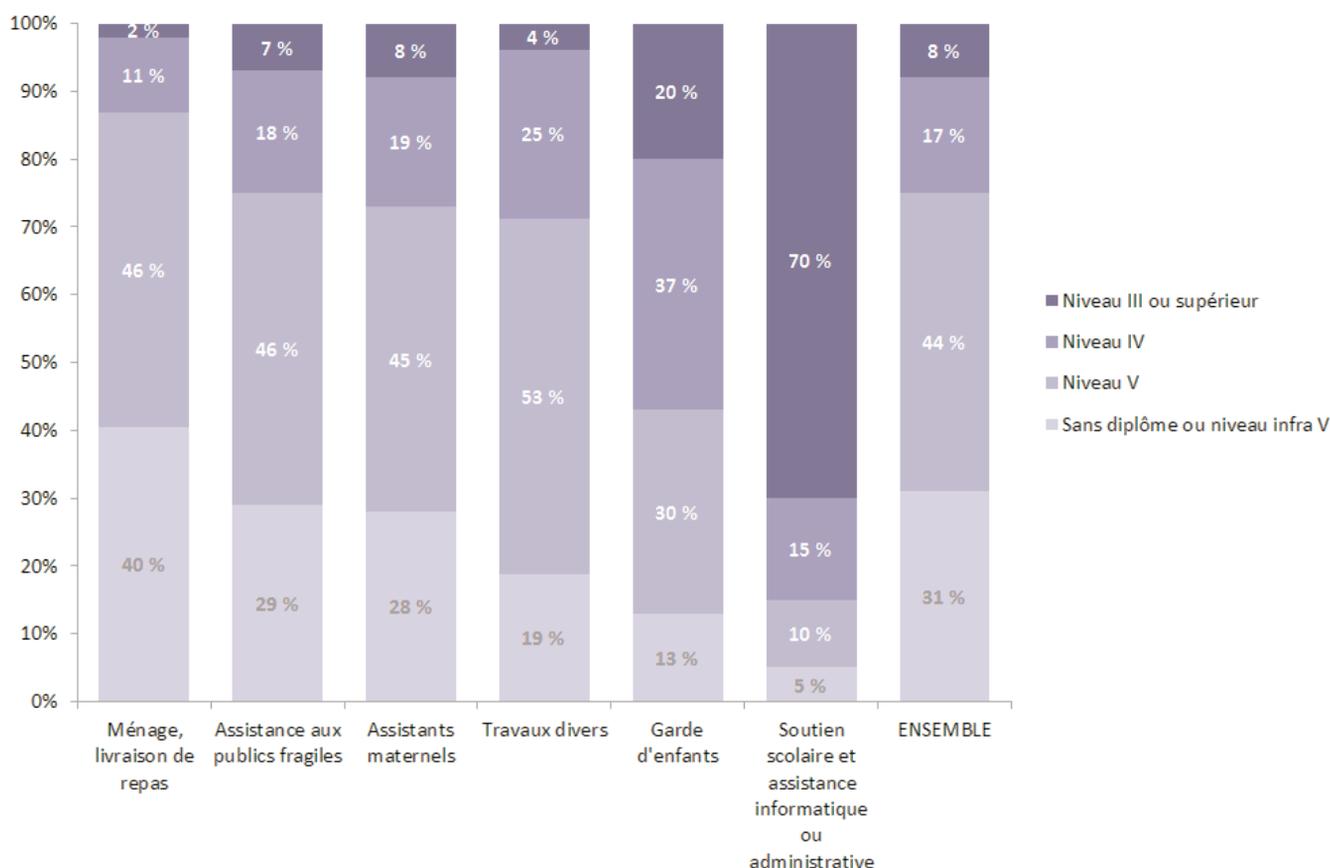
Les activités de ménage et de livraison de repas à domicile sont celles pour lesquelles les intervenants ont le niveau de formation le moins élevé, tandis que les intervenants de la garde d'enfants sont en majorité formés à un niveau égal ou supérieur au niveau IV (Bac).

Mais les activités pour lesquelles la spécificité est la plus forte sont le soutien scolaire et l'assistance (informatique ou administrative) à domicile : 70 % des intervenants ont au minimum un niveau III (BTS). Cela s'explique notamment par le niveau de formation requis pour les métiers associés à ces activités (cf. annexe).

Ces 3 activités sont plus souvent exercées par des salariés du PE que par des salariés des OSP, et sont celles qui bénéficient du salaire horaire le plus élevé (mais aussi du nombre d'heures le plus faible).

Le secteur des SAP se caractérise donc globalement par un niveau de formation peu élevé des intervenants, amplifié par une promotion interne limitée. Il y a en effet peu de passerelles possibles entre les différents métiers des SAP, et les voies d'accès à la formation sont peut-être insuffisamment connues.

Diplôme le plus élevé des intervenants SAP en France, par familles d'activités



Source : Dares - baromètre Bipe-ANSP 2010

1 SALARIÉ DES SAP SUR 3 TRAVAILLE AUSSI HORS SAP

Le secteur des SAP se caractérise également par un fort renouvellement, des employeurs comme des intervenants : par nature, le recours aux SAP est souvent ponctuel et/ou temporaire, avec de fortes variations selon les périodes de l'année.

En conséquence, la multi-activité y est fréquente : en 2010 en France, 29 % des salariés des SAP travaillent également en-dehors du champ des SAP. Dans la région, cette tendance est encore plus marquée : 32 % sur le territoire de l'ex-Bourgogne, et 35 % sur celui de l'ex-Franche-Comté.

La multi-activité concerne les salariés de PE dans une proportion beaucoup plus forte que les salariés d'OSP. Mais elle semble prendre de plus en plus d'importance : en France en 2012, elle représente 37 % des salariés d'OSP et 43 % des salariés de PE (contre 16 % et 33 % en 2010).

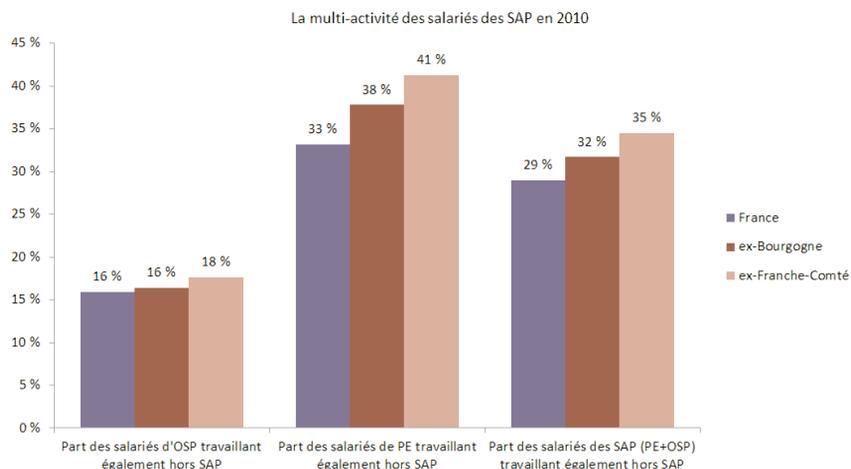
Parallèlement, on constate aussi une diversité des employeurs, dans la région comme au niveau national : si 42 % des salariés SAP en contrat en 2010 n'ont qu'un seul employeur, 24 % en ont 2 et 34 % en ont 3 ou plus.

Cette pluralité des employeurs concerne moins les hommes : 58 % (ex-Bourgogne) et 57 % (ex-Franche-Comté) d'entre eux n'ont qu'un seul employeur, contre respectivement 38 % et 42 % des femmes.

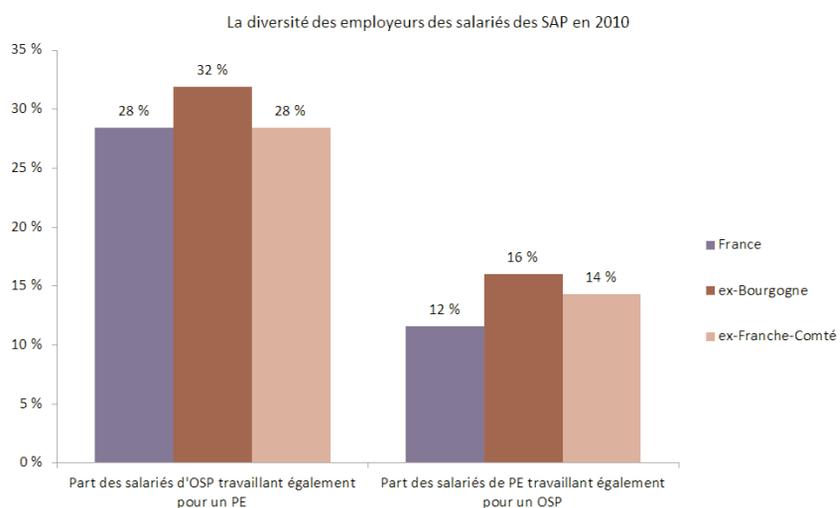
La diversité des employeurs se traduit aussi par une activité des intervenants à la fois pour le compte d'OSP et de PE.

Cette particularité est plus présente dans la région (32 % des salariés d'OSP et 16 % des salariés de PE dans l'ex-Bourgogne, 28 % et 14 % dans l'ex-Franche-Comté) qu'au niveau national (28 % et 12 %).

Il est 2 fois plus fréquent qu'un salarié d'OSP travaille aussi pour un PE que le cas inverse. Néanmoins, cette tendance semble décliner : en France en 2012, les salariés d'OSP sont 25 % à travailler également pour un PE (soit 3 points de moins qu'en 2010).

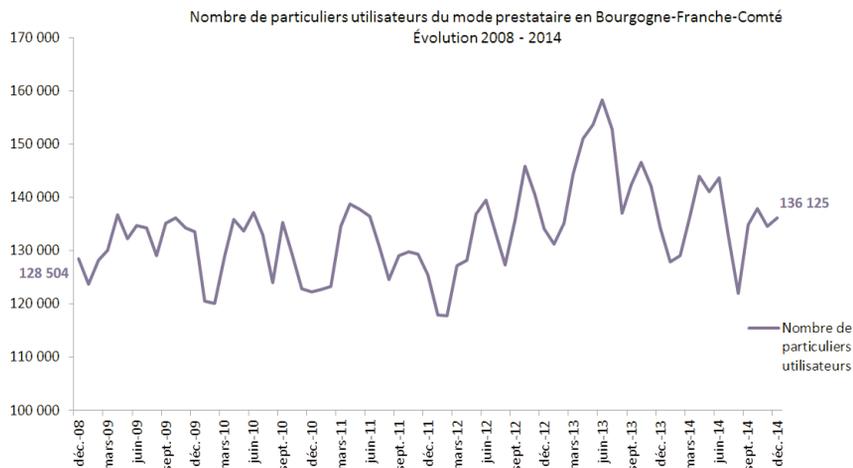


Source : Kit SAP Dares (Insee, DADS-GF et PE, Nova) - Traitement SESE B-FC



Source : Kit SAP Dares (Insee, DADS-GF et PE, Nova) - Traitement SESE B-FC

LES UTILISATEURS DES SAP



Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

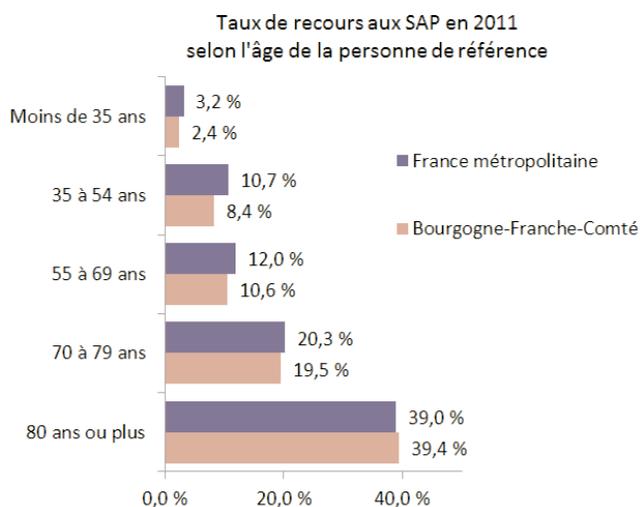
PROGRESSION DU NOMBRE D'UTILISATEURS

L'un des objectifs du plan Borloo était d'encourager le recours des particuliers aux SAP.

Si leur nombre a baissé dans l'emploi direct, il est en revanche en légère progression pour l'activité prestataire depuis 2008, mais de façon beaucoup moins marquée en Bourgogne-Franche-Comté (+ 6%) qu'au niveau national (+ 39%).

Cette demande croissante, concomitante à la diminution du nombre d'intervenants, peut expliquer en partie la baisse du nombre d'heures d'intervention par particulier constatée précédemment.

Le taux de recours aux SAP en 2011 est en Bourgogne-Franche-Comté un peu plus faible qu'à l'échelle de la France métropolitaine : 12,7 % contre 13,5 %. La valeur de ce taux est intimement liée à l'évolution de la demande, mais aussi aux caractéristiques sociodémographiques de la zone considérée : en effet, le secteur des SAP répond à des besoins très différents en fonction des activités proposées, mais aussi des différentes natures de publics utilisateurs.



Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

LES 80 ANS OU PLUS PREMIERS UTILISATEURS

Ainsi, si l'on observe le taux de recours selon l'âge de la personne de référence, on constate qu'il augmente à mesure que l'âge croît. À l'exception des 80 ans ou plus, il reste un peu plus faible dans la région qu'au niveau national.

Mais le revenu du ménage joue un rôle non négligeable dans le recours aux SAP. En effet, quelle que soit la tranche d'âge, le taux de recours augmente nettement pour les ménages les plus aisés (10ème décile), et reste faible pour les revenus les plus bas (1er décile).

En Bourgogne-Franche-Comté, seulement 9 % des ménages se situent au 10ème décile, alors que 42 % se situent du 4ème au 7ème décile.



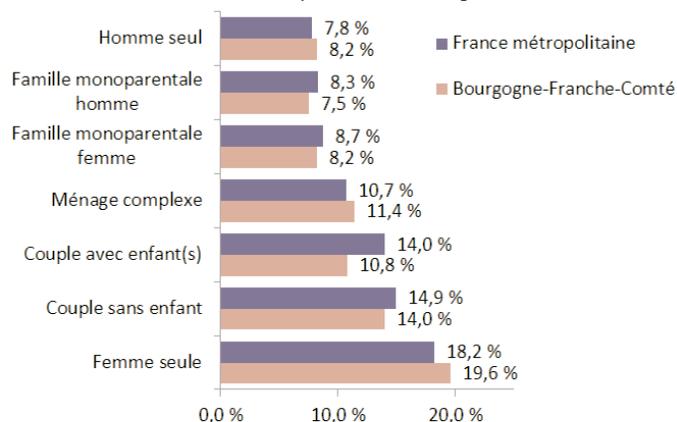
**Taux de recours aux SAP en Bourgogne-Franche-Comté en 2011
selon l'âge de la personne de référence
et le revenu total du ménage fiscal par UC**

	Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans ou plus
D1	1 %	2 %	4 %	7 %	18 %
D2	1 %	3 %	4 %	11 %	26 %
D3	1 %	3 %	4 %	12 %	31 %
D4	1 %	3 %	5 %	13 %	35 %
D5	1 %	4 %	6 %	15 %	39 %
D6	2 %	6 %	6 %	17 %	43 %
D7	2 %	7 %	8 %	21 %	46 %
D8	3 %	10 %	10 %	25 %	51 %
D9	6 %	15 %	14 %	33 %	59 %
D10	12 %	30 %	31 %	49 %	69 %

Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

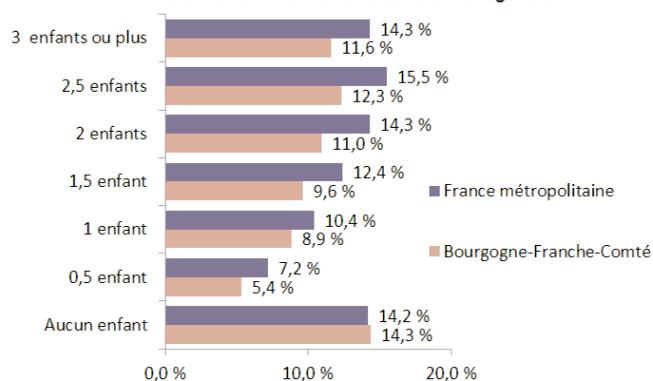
Note : déciles (D) de référence : France de province

**Taux de recours aux SAP en 2011
selon la composition du ménage fiscal**



Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

**Taux de recours aux SAP en 2011
selon le nombre d'enfants dans le ménage fiscal**



Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

Note : un enfant en garde alternée compte pour 0,5 dans chacun des ménages fiscaux où il réside

LES FEMMES SEULES PREMIÈRES UTILISATRICES

Si l'on corrèle le taux de recours aux SAP à la composition des ménages, les femmes seules apparaissent comme les 1ères utilisatrices, de façon plus marquée dans la région qu'en France métropolitaine. Les hommes seuls et les familles monoparentales sont les moins utilisateurs.

Si l'on considère le nombre d'enfants, on constate que les plus utilisateurs sont les ménages ayant 2 enfants ou plus, ou les ménages sans enfants (les seuls pour lesquels le taux de recours de la région est similaire à celui du national). Les ménages ayant 1 enfant en garde alternée sont les moins utilisateurs.

Là encore, le revenu est un facteur déterminant : à l'exception des hommes seuls, le taux de recours des ménages les plus aisés est élevé (de 30 à 40 %) et celui des ménages aux plus bas revenus est faible (2 à 6 %), quelle que soit la composition du ménage.

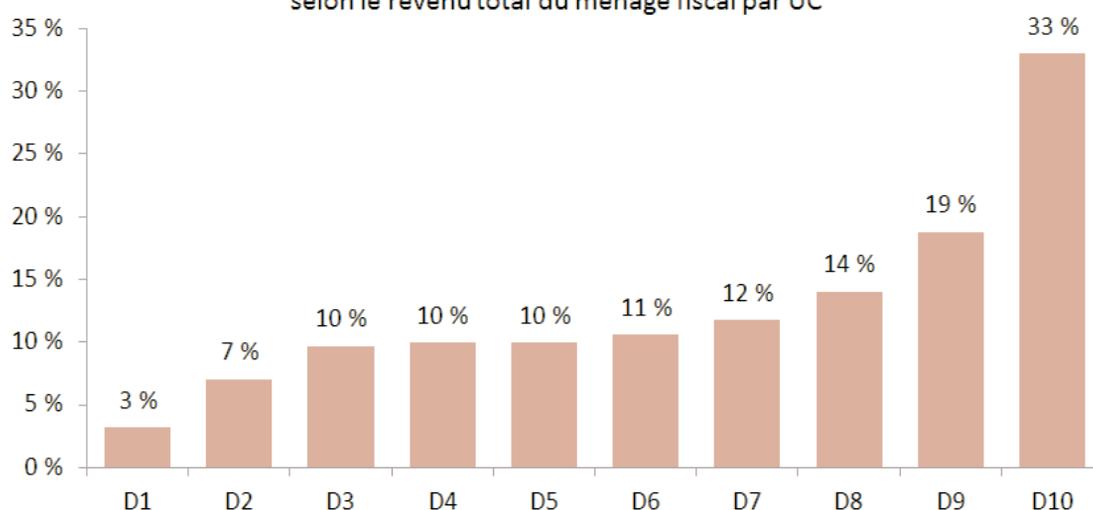
Taux de recours aux SAP en Bourgogne-Franche-Comté en 2011,
selon la composition et le revenu total du ménage fiscal par UC

	Famille monoparentale femme	Famille monoparentale homme	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
D1	2 %	2 %	4 %	2 %	3 %	6 %	3 %
D2	4 %	2 %	7 %	3 %	5 %	14 %	6 %
D3	6 %	3 %	10 %	4 %	7 %	18 %	7 %
D4	7 %	4 %	11 %	4 %	7 %	18 %	6 %
D5	9 %	5 %	11 %	5 %	9 %	18 %	7 %
D6	12 %	6 %	11 %	7 %	9 %	21 %	7 %
D7	13 %	7 %	11 %	9 %	11 %	23 %	8 %
D8	18 %	12 %	12 %	13 %	12 %	25 %	9 %
D9	23 %	15 %	16 %	20 %	17 %	30 %	13 %
D10	38 %	31 %	30 %	40 %	33 %	40 %	21 %

Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

Note : déciles (D) de référence : France de province

Taux de recours aux SAP en 2011 en Bourgogne-Franche-Comté
selon le revenu total du ménage fiscal par UC



Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

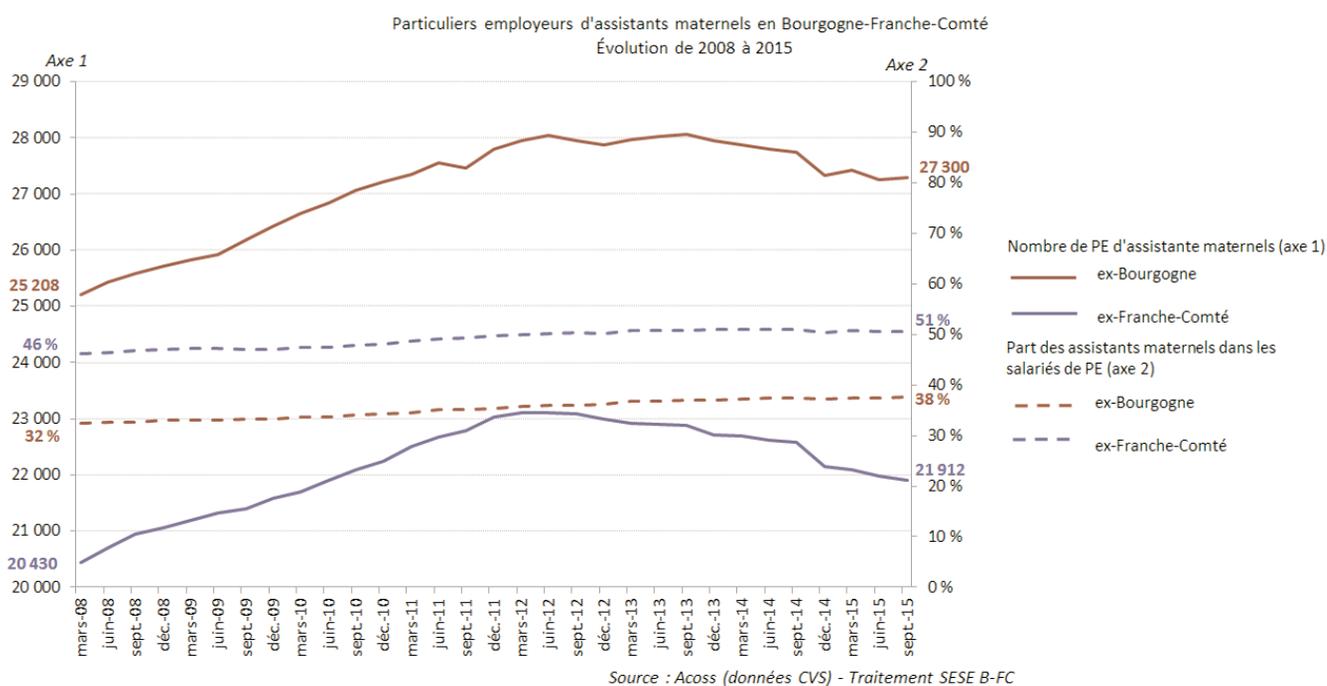
Note : déciles (D) de référence : France de province

DES PROJECTIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES SAP

À l'horizon de la décennie 2015-2025, sous réserve d'un comportement de recours constant par rapport à celui de 2011, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître le nombre de ménages recourant aux SAP de 39 à 62 % selon les départements pour les 70 à 79 ans, et de 0 à 15 % pour les 80 ans et plus de Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, une légère hausse serait envisagée du nombre de personnes seules utilisatrices, chez les moins de 70 ans et les 80 ans ou plus. En revanche, une diminution du même ordre semble se profiler pour les couples utilisateurs de moins de 70 ans.

LES ASSISTANTS MATERNELS



RECUL DU RECOURS AUX ASSISTANTS MATERNELS

En France comme en Bourgogne-Franche-Comté, après s'être fortement accru entre 2008 et 2011, le nombre de PE d'assistantes maternelles est désormais en baisse, surtout depuis 2014.

Comme pour les PE d'emplois à domicile hors assistants maternelles, on constate qu'ils sont moins nombreux sur le territoire de l'ex-Franche-Comté que sur celui de l'ex-Bourgogne.

En revanche, la part des assistants maternelles dans les PE est très importante dans l'ex-Franche-Comté : 51 % en septembre 2015 (contre 38 % dans l'ex-Bourgogne et 32 % en France). Elle est par ailleurs en légère mais constante augmentation, dans la région comme au niveau national, depuis 2008.

99,8 % DES ASSISTANTS MATERNELLES SONT DES FEMMES

En 2010, on compte en Bourgogne-Franche-Comté 57 159 PE, employant 18 186 assistants maternelles.

Il s'agit principalement de personnes de 35 à 54 ans (66 % contre 68 % en France), et quasi-exclusivement de femmes (à plus de 99 %). Les moins de 25 ans ne représentent que 0,5 % des assistants maternelles de la région (0,4 % en France).

61 % DES ASSISTANTS MATERNELLES CUMULENT 2 À 4 PE

Les assistants maternelles salariés de PE ont, le plus souvent en 2010, entre 2 et 4 employeurs (61 % en Bourgogne-Franche-Comté, 59 % en France).

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : QUELQUES REPÈRES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

La population de Bourgogne-Franche-Comté vieillit, à un rythme plus rapide qu'à l'échelle nationale. Comme en France, la part de la population jeune de 0 à 16 ans y est stable entre 2007 et 2012, mais la part de personnes âgées de 65 ans ou plus croît de 1,1 % (contre 0,9 % en France) pour atteindre 19,7 % de la population en 2012 (contre 17,4 %).

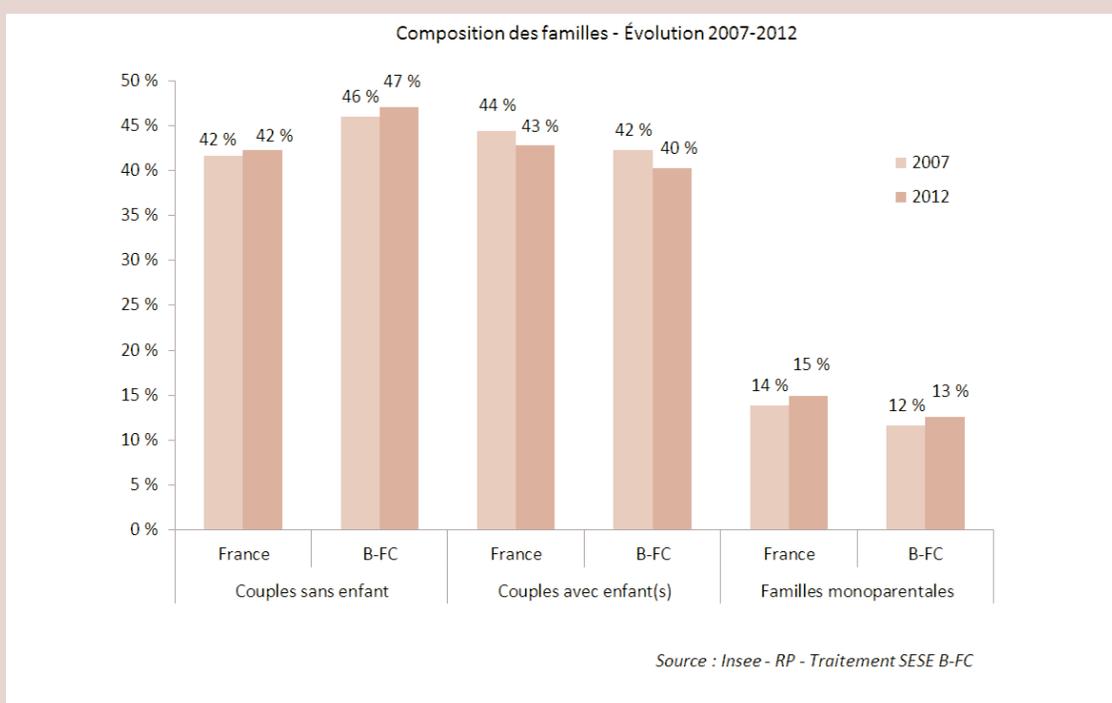
À l'échelle de la région, on compte 30 % de personnes retraitées en 2012 (contre 26 %), soit 2 points de plus qu'en 2007.

Les conséquences du vieillissement de la population (perte d'autonomie, maintien à domicile, personnes vivant seules...) sont autant de facteurs qui entretiennent le développement des besoins en prestations de SAP. En Bourgogne-Franche-Comté comme au niveau national, les 3/4 des personnes de 15 ans ou plus vivant seules ont plus de 64 ans.

UNE MAJORITÉ DE FAMILLES SANS ENFANT(S)

Parmi l'ensemble des familles, les couples sans enfants sont plus représentés dans la région qu'au niveau national, et leur part est en augmentation. Les couples avec enfant(s), moins présents quant à eux, sont en diminution, et de façon plus sensible en Bourgogne-Franche-Comté (- 2 points) qu'à l'échelle française (- 1 point).

Enfin, on constate une légère hausse des familles monoparentales entre 2007 et 2012 (+ 1 point).



Les familles n'ayant pas d'enfants de moins de 25 ans sont plus représentées en Bourgogne-Franche-Comté qu'à l'échelle nationale : 52 % contre 48 % en 2012.

En outre, les familles ayant des enfants de moins de 25 ans en ont moins : 21 % ont 1 enfant, 18 % ont 2 enfants, 6 % ont 3 enfants et 2 % ont 4 enfants ou plus (contre respectivement 22 %, 20 %, 7 % et 2 %).

UN NIVEAU DE REVENUS PROCHE DU NIVEAU NATIONAL

En 2012 en Bourgogne-Franche-Comté, 63 % des ménages fiscaux sont imposés et la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 19 411 € (France métropolitaine : 19 786 €). Les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement) représentent 5 % de leur revenu disponible (idem France métropolitaine).

Le salaire net horaire moyen des habitants de la région est de 9 € pour les moins de 26 ans, 12 € pour les 26-50 ans et 14 € pour les plus de 50 ans (contre respectivement 10 €, 14 € et 16 € en France).

Le taux de pauvreté est de 13 % pour l'ensemble de la population régionale de 2012, contre 14 % en France métropolitaine. Il tend à décroître à mesure que l'âge augmente et est de 21 % pour les moins de 30 ans (contre 22 %).

FORTE PRÉSENCE DES SAP

CHIFFRES CLÉS

- POPULATION : 527 403 habitants en 2012 ● 3,3 % de moins de 3 ans et 17,8 % de 65 ans ou plus
- TAUX DE RECOURS AUX SAP : 13,9 % en 2011
- PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ : 4,2 % en 2009
- OSP : 244 en 2014 ● privé 199 (dont auto-entrepreneur 73) ● ESS 45 ● public 0
- INTERVENANTS DES OSP : 3 467 en mode prestataire ● 709 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS UTILISATEURS : 16 876 en mode prestataire ● 1 049 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 17 840 en 2010
- SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 6 680 en 2010
- PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS : 10 560 en 2010
- ASSISTANTS MATERNELS : 3 384 en 2010

DES PARTICULIERS EMPLOYEURS NOMBREUX, ET UN NIVEAU DE SALAIRE PLUS ÉLEVÉ

La Côte d'Or est le 2ème département de la région ayant le plus grand nombre de PE, après la Saône-et-Loire. En 2010, on y recense 17 840 PE, employant 7 465 salariés à leur domicile. Cela représente près de 3,5 millions d'heures, soit l'équivalent de plus de 1 800 ETP.

Les salariés de PE bénéficient en Côte d'Or du 2ème salaire le plus élevé de la région, après l'Yonne : leur salaire horaire moyen est de 12,3 €, contre 11,1 € à 12,2 € dans les autres départements (hors Yonne).

Cette différence est particulièrement marquée pour les contrats inférieurs à 10 heures, pour lesquels il passe à 14,3 € en moyenne (contre 12,4 € à 13,8 € - hors Yonne), avec un 3ème quartile à 16 € (contre 12,5 € à 14,2 € - hors Yonne).

DES OSP NOMBREUX, AVEC LA PLUS FORTE PART D'ENTREPRISES PRIVÉES DE LA RÉGION

La Côte d'Or est le 2ème département de la région qui compte le plus d'établissements principaux d'OSP : 244 en 2014, soit 20 % des OSP de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les activités soumises à agrément, 79 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour la Côte d'Or ont leur siège social sur ce même département.

Alors qu'en Bourgogne-Franche-Comté la sphère privée représente 70 % des OSP en 2014, elle concerne 82 % des OSP de Côte d'Or. Si on y trouve une part légèrement plus importante d'auto-entrepreneurs qu'au niveau régional (30 % contre 28 %), le département compte surtout une part beaucoup plus forte d'entreprises (52 % contre 43 %). C'est en Côte d'Or que la proportion d'entreprises dans les OSP est la plus élevée de la région.

En revanche, la sphère publique y est inexistante depuis 2013, et la sphère ESS y est la moins présente de la région (18 % contre 23 à 44 % dans les autres départements).

21 % DES SALARIÉS OSP DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les salariés de Côte d'Or employés dans des OSP étaient 3 647 en 2010, soit 21 % des salariés OSP de la région. Cela représente 1 880 équivalents temps plein (ETP). Le département se place ainsi avec la Saône-et-Loire parmi les 2 premiers employeurs de salariés OSP en Bourgogne-Franche-Comté.

PROJECTIONS : HAUSSE ATTENDUE DES UTILISATEURS DE 70 À 79 ANS

À l'horizon de la décennie 2015-2025, sous réserve d'un comportement de recours constant par rapport à celui de 2011, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître le nombre de ménages recourant aux SAP de 45 à 59 % pour les 70 à 79 ans du département. C'est dans ce dernier que l'augmentation attendue des utilisateurs de cette tranche d'âge est, juste après celui de la Haute-Saône, la plus forte de la région.

En conséquence, le nombre d'heures d'intervention du département est également parmi les plus élevés. En décembre 2014, il totalise 246 356 heures prestataires et 16 790 heures mandataires. La Côte d'Or est, avec le Doubs, l'un des 2 seuls départements à enregistrer une hausse sensible du nombre d'intervenants entre 2008 et 2014 (+ 21 %) alors que la tendance régionale est plutôt à la baisse.

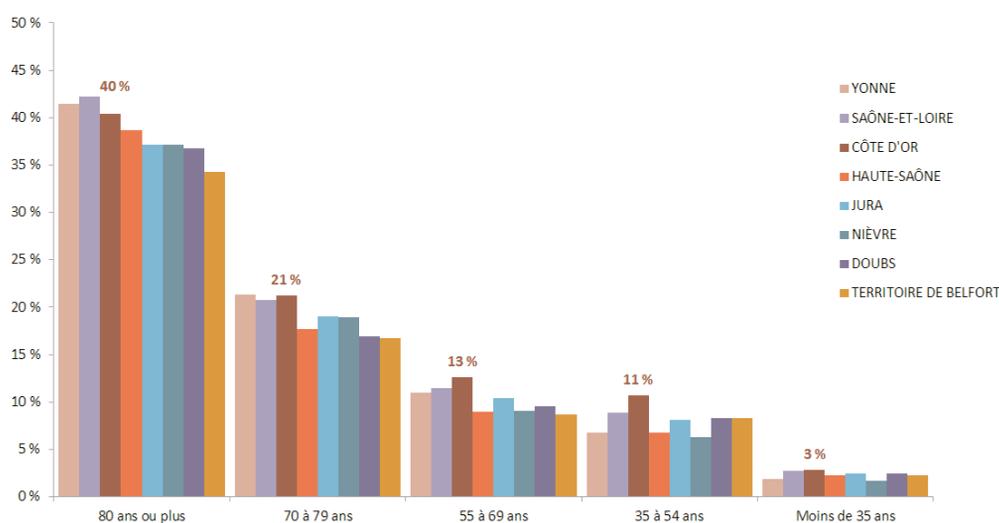
UN TAUX DE RECOURS ÉLEVÉ

Si le taux de recours aux SAP en 2011 est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (12,7 %) qu'en France (13,5 %), il est en Côte d'Or le 2ème plus fort de la région (13,9 %), juste derrière la Saône-et-Loire.

C'est particulièrement le cas pour les ménages fiscaux dont la personne de référence a moins de 80 ans : leur taux de recours est en Côte d'Or le plus élevé de la région.

Le département est également celui dans lequel les ménages fiscaux ayant 3 enfants ou plus, ont le plus souvent recours aux SAP : 16,3 % d'entre eux en 2011, contre 8,7 à 12,6 % dans les autres départements.

Taux de recours aux SAP en 2011, selon l'âge de la personne de référence en Bourgogne-Franche-Comté, par départements



Source : Kit SAP Dares - Insee-DGFIP, RFL - Traitement SESE B-FC

UN GRAND NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS

En nombre, la Côte d'Or est en 2010 le 3ème département employeur d'assistants maternels en Bourgogne-Franche-Comté. On y compte alors 10 560 PE et 3 384 assistants maternels employés.

CÔTE D'OR : UNE POPULATION PLUS JEUNE, BÉNÉFICIAIRE DU PLUS HAUT NIVEAU DE REVENUS DE LA RÉGION

Le département de la Côte d'Or est, derrière ceux du Doubs et du Territoire de Belfort, le 3ème département le plus « jeune » de la région, avec en 2012 17,8 % de personnes âgées de 65 ans ou plus (contre 19,7 % en Bourgogne Franche-Comté). La part de retraités (27,3 %) y est de 3 points inférieure à la part régionale (30,2 %).

Le niveau de revenus des habitants de Côte d'Or est le plus élevé de la région : la part des ménages fiscaux imposés y est la plus forte (67 % en 2012 contre 59,2 à 65,7 % dans les autres départements), ainsi que la médiane du revenu disponible par unité de consommation (20 462 € contre 18 413 € à 20 227 €). Les prestations sociales ne représentent que 4 % des revenus disponibles (contre 5 à 6 %). Pourtant, le salaire net horaire moyen n'est pas le plus élevé de la région, le Territoire de Belfort occupant à ce niveau la 1ère place.

Le taux de pauvreté en Côte d'Or est par ailleurs le plus faible de la région : 10,9 % (contre 12,3 à 15,4 %).

DE NOMBREUX OSP MAIS UN FAIBLE RECOURS AUX SAP

CHIFFRES CLÉS

- POPULATION : 531 062 habitants en 2012 ● 3,8 % de moins de 3 ans et 16,8 % de 65 ans ou plus
- TAUX DE RECOURS AUX SAP : 11 % en 2011
- PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ : 3,4 % en 2009
- OSP : 218 en 2014 ● privé 162 (dont auto-entrepreneur 70) ● ESS 52 ● public 4
- INTERVENANTS DES OSP : 3 972 en mode prestataire ● 310 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS UTILISATEURS : 17 770 en mode prestataire ● 569 en mode mandataire en 2014
- PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 10 533 en 2010
- SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS) : 4 728 en 2010
- PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS : 12 513 en 2010
- ASSISTANTS MATERNELS : 4 108 en 2010

LES SAP PEU PRÉSENTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ

C'est dans le Doubs que la part de l'emploi salarié des SAP dans l'emploi salarié total est la plus faible : 3,4 % contre 3,5 à 7,1 % dans les autres départements de Bourgogne-Franche-Comté.

UN NOMBRE DE CONTRATS ET DES SALAIRES MOINS ÉLEVÉS POUR LES SALARIÉS DE PE

Les salariés domiciliés dans le Doubs travaillent beaucoup plus souvent pour des PE de leur commune de résidence : c'est le cas de 47 % d'entre eux (contre 29 à 40 % dans les autres départements) en 2010.

Comme en Haute-Saône, les salariés de PE du Doubs ont en moyenne moins de contrats PE que dans le reste de la région : 4,1 contrats par an en 2010 contre 4,5 à 5,8 dans les autres départements.

Le département compte une part plus importante de salariés de PE dont le salaire horaire brut est compris entre 1 et 1,1 Smic : 38 % d'entre eux (contre 30 % au niveau régional).

Dans les autres départements ils sont entre 22 % et 32 %, seule la Haute-Saône en compte presque autant que le Doubs (36 %).

UN GRAND NOMBRE D'OSP IMPLANTÉS DANS LE DÉPARTEMENT

Le Doubs est le 3ème département de la région qui compte le plus d'établissements principaux d'OSP : 218 en 2014, soit 18 % des OSP de Bourgogne-Franche-Comté. Leur nombre a augmenté de 110 % entre 2008 et 2014, contre 88 % à l'échelle régionale.

Pour les activités soumises à agrément, 91 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour le Doubs ont leur siège social sur ce même département. C'est la part la plus élevée de la région.

Nombre d'intervenants prestataires des OSP en Bourgogne-Franche-Comté
Évolution 2008 - 2014 par départements

	Nombre d'intervenants prestataires		Écart
	décembre 2008	décembre 2014	
CÔTE D'OR	2 864	3 467	+ 21 %
DOUBS	3 366	3 972	+ 18 %
JURA	2 156	1 335	- 38 %
NIÈVRE	1 993	1 485	- 25 %
HAUTE-SAÔNE	1 723	1 303	- 24 %
SAÔNE ET LOIRE	3 823	3 896	+ 2 %
YONNE	2 139	2 103	- 2 %
TERRITOIRE DE BELFORT	907	828	- 9 %
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	18 971	18 389	- 3 %
FRANCE ENTIÈRE	368 858	437 400	+ 19 %

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE LÉGÈREMENT MOINS DÉVELOPPÉS

Dans le Doubs en 2014, une part un peu plus importante des heures déclarées par les OSP relève de l'assistance aux personnes âgées, par rapport à l'échelle régionale : cette activité représente 71 % des heures prestataires (contre 65 %). L'activité d'entretien de la maison / travaux ménagers est quant à elle moins génératrice d'heures d'activité dans le département, ne représentant que 14 % des heures prestataires (contre 18 %).

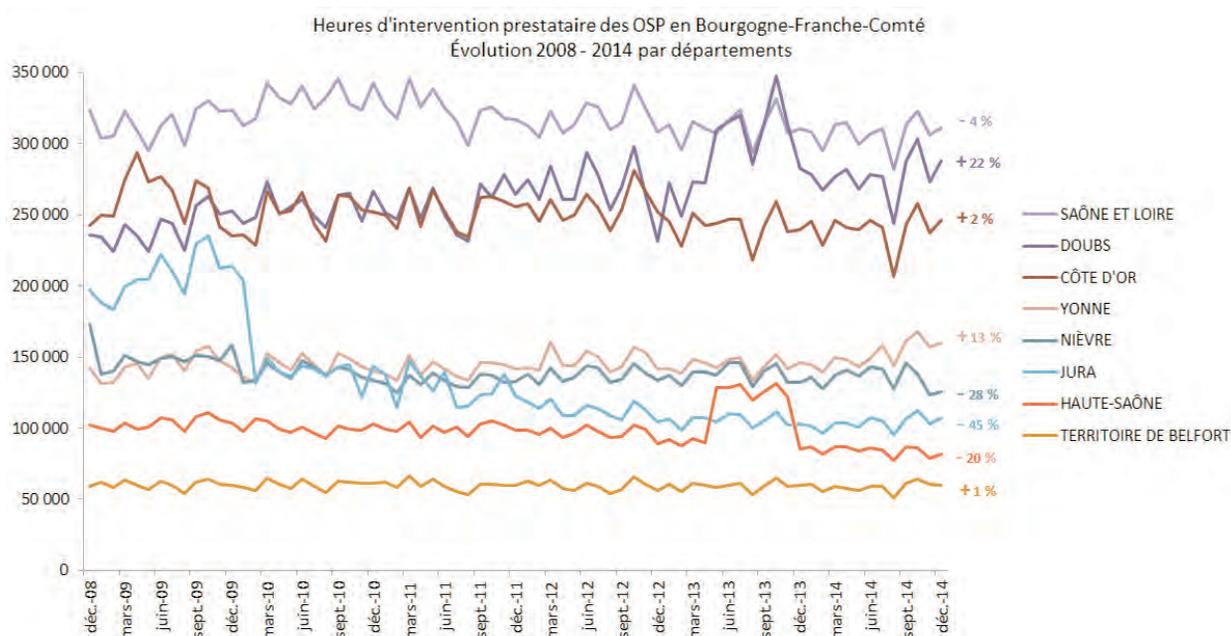
Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

UNE ACTIVITÉ PRESTATAIRE EN HAUSSE DANS LES OSP

Alors que le nombre d'intervenants en mode prestataire est plutôt en baisse dans l'ensemble de la région (hors Côte d'Or), il enregistre dans le Doubs une hausse de 18 % entre 2008 et 2014.

Le nombre d'heures d'intervention du département est parmi les plus élevés de la région concernant l'activité prestataire avec 287 802 heures en décembre 2014.

En outre, le Doubs est le seul département à enregistrer une forte hausse (+ 22 %) des heures prestataires entre 2008 et 2014, alors qu'elles sont le plus souvent en diminution ou stables dans le reste de la région (hormis dans l'Yonne). De même, alors que le nombre d'heures moyen d'intervention par particulier est en baisse dans l'activité prestataire régionale durant cette même période, il reste stable dans le Doubs (ainsi que dans l'Yonne).



Source : Dares (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

Dans le Doubs en 2012, les salariés sont dans leur ensemble plus souvent à temps partiel que dans les autres départements de la région : c'est le cas de 18 % des salariés (contre 15 à 17 %).

Si l'on considère les seuls effectifs prestataires des OSP (toutes sphères confondues), ils le sont moins souvent : 85 % contre 88 % au niveau régional. En revanche, dans la seule sphère publique, le temps partiel est en augmentation forte dans le Doubs : de 54 % en 2011, on passe à 95 % en 2013 et 2014 (contre 73 et 72 % au niveau régional).

PROJECTIONS : ACCROISSEMENT ATTENDU DES UTILISATEURS DE 80 ANS ET PLUS

À l'horizon de la décennie 2015-2025, sous réserve d'un comportement de recours constant par rapport à celui de 2011, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître le nombre de ménages recourant aux SAP de 10 à 15 % pour les 80 ans et plus du département. C'est dans ce dernier, ainsi que dans celui du Territoire de Belfort, que l'augmentation attendue des utilisateurs de cette tranche d'âge est la plus forte de la région.

MOINS D'EMPLOYEURS POUR LES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE)

Dans le Doubs (comme dans la Nièvre), la diversité des employeurs est moins forte chez les salariés des SAP en 2010 : 49 % d'entre eux n'ont qu'un seul employeur, contre 38 à 41 % dans les autres départements de Bourgogne-Franche-Comté.

UN FAIBLE TAUX DE RECOURS AUX SAP, Y COMPRIS POUR LES « 1ERS UTILISATEURS » IDENTIFIÉS AU NIVEAU RÉGIONAL

Comme évoqué précédemment, le taux de recours aux SAP a tendance à croître à mesure que l'âge augmente. C'est le cas également dans le Doubs, cependant le taux de recours des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans y est le 2ème le plus faible de la région, juste après le Territoire de Belfort. Pour les 70-79 ans, il est de 16,9 % (contre 19,5 % à l'échelle régionale), et pour les 80 ans ou plus il n'est que de 36,8 % (contre 39,4 %).

De même, si le taux de recours croît avec le niveau de revenus, il est dans le Doubs le plus faible de la région pour les ménages fiscaux aux revenus élevés (10ème décile) : 23,8 % contre 28 à 39,7 % dans les autres départements. C'est pourtant dans ce département que la part de ces ménages de cette tranche de revenus est la plus élevée en 2011 (12,2 % contre 6,5 à 11,2 %).

Doubs et Territoire de Belfort sont en outre les deux départements dans lesquels les femmes seules, 1ères utilisatrices au niveau régional, ont le moins recours aux SAP. En 2011 elles ne sont que 16,1 % à y recourir, contre 18,9 à 22,9 % dans les autres départements.

LES PE D'ASSISTANTS MATERNELS LES PLUS NOMBREUX DE LA RÉGION

En nombre, le Doubs est en 2010 le 1er département employeur d'assistants maternels en Bourgogne-Franche-Comté.

On y dénombre alors 12 513 PE et 4 108 assistants maternels employés.

DOUBS : UNE POPULATION JEUNE, AVEC PLUS D'ENFANTS, ET AU NIVEAU DE REVENUS ÉLEVÉ

Le département du Doubs est, après celui du Territoire de Belfort, le 2ème département le plus « jeune » de la région, avec en 2012 16,8 % de personnes âgées de 65 ans ou plus (contre 19,7 % en Bourgogne Franche-Comté). La part de retraités (26 %) y est de 4 points inférieure à la part régionale (30,2 %).

En outre, comme dans le Territoire de Belfort, la part des moins de 3 ans y est la plus élevée de la région (3,8 %).

Alors que la région compte une part moins importante de couples avec enfants qu'au niveau national, le département du Doubs se situe exactement au même niveau que le national et en compte 42,8 % (contre 40,3 % en région). C'est la part la plus forte de Bourgogne-Franche-Comté. C'est également dans le Doubs qu'on compte la plus grande part de familles avec 2 ou 3 enfants de moins de 25 ans : 20 % et 8 % (contre 18 % et 6 % en région).

Le département du Doubs est le 2ème le plus riche de Bourgogne-Franche-Comté, derrière la Côte d'Or. En 2012, les ménages fiscaux y sont imposés à hauteur de 65,7 % et la médiane de revenus disponibles par unité de consommation est de 20 227 €.

Les autres indicateurs de revenus ne présentent que peu d'écarts avec le niveau régional.

DES OSP PEU NOMBREUX À L'ACTIVITÉ EXCLUSIVEMENT PRESTATAIRE

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 260 932 habitants en 2012 ● 3,4 % de moins de 3 ans et 20,2 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 12,6 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 4,2 % en 2009
- **OSP** : 90 en 2014 ● privé 59 (dont auto-entrepreneur 29) ● ESS 30 ● public 1
- **INTERVENANTS DES OSP** : 1 335 en mode prestataire ● 0 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 8 374 en mode prestataire ● 0 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 6 850 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 2 636 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 5 349 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 1 669 en 2010

DES SALAIRES PLUS ÉLEVÉS POUR LES SALARIÉS DE PE, MAIS UN IMPORTANT ÉCART HOMMES-FEMMES

L'écart hommes-femmes dans le nombre moyen de contrats PE, existant déjà au niveau régional ou national, est particulièrement marqué dans le Jura et dans l'Yonne. En effet, si les femmes ont une moyenne de 5 contrats PE par an, comme en France ou en Bourgogne-Franche-Comté, les hommes en ont 10 dans ces deux départements (contre 5 à 9 dans les autres départements de la région) en 2010.

Le Jura compte une part plus importante de salariés de PE dont le salaire horaire brut est plus élevé que le Smic : 35 % ont un salaire compris entre 1,2 et 1,4 Smic (contre 31 % au niveau régional), 11 % entre 1,4 et 1,6 Smic (contre 8 %), et 5 % à plus de 1,6 Smic (contre 4%). Seuls 18 % ont un salaire compris entre 1,1 et 1,2 Smic (contre 25 %).

DES OSP MOINS SOUVENT IMPLANTÉS DANS LE DÉPARTEMENT

Le Jura est, après la Nièvre, le 2^{ème} département de la région qui a gagné le moins d'établissements principaux d'OSP entre 2008 et 2014 : de 56 en 2008 il passe à 90 en 2014. Soit une croissance de 61 % contre 88 % au niveau régional.

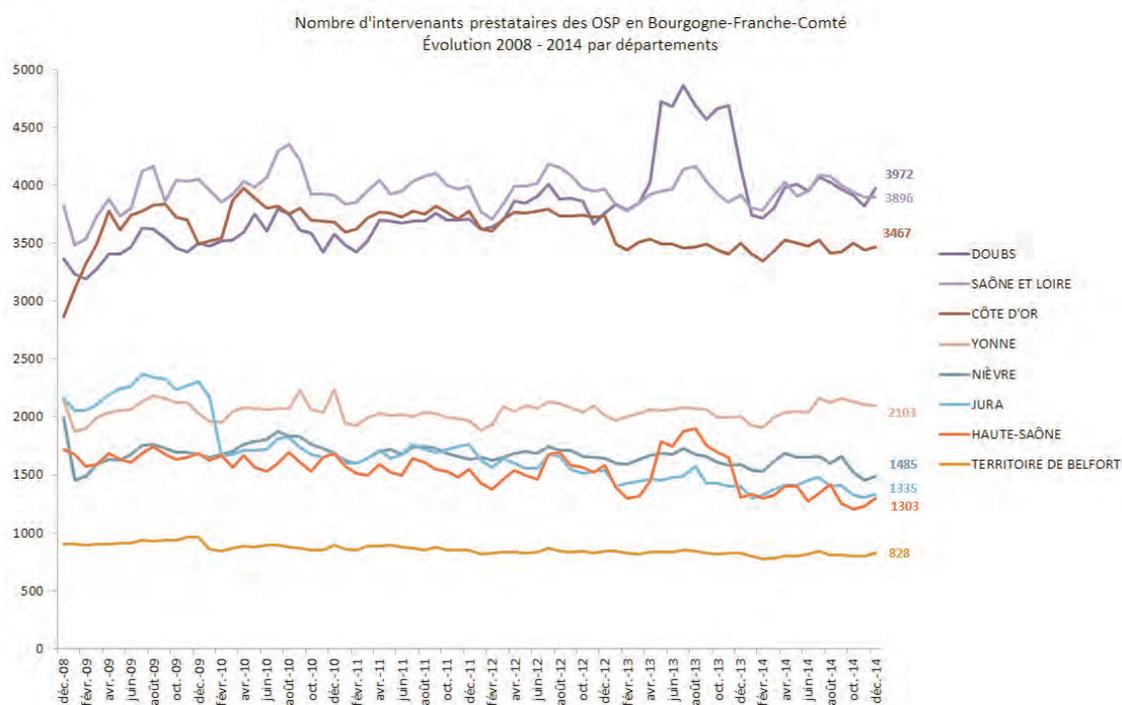
Pour les activités soumises à agrément, seuls 68 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour le Jura ont leur siège social sur ce même département, 16 % d'entre eux ayant leur siège dans le département voisin du Doubs.

La sphère ESS, majoritaire de 2008 à 2010 dans le Jura, a fortement décru depuis 2008, passant de 71 % des OSP à seulement 33 % en 2014.

À l'intérieur de la sphère privée, mécaniquement plus présente (29 % des OSP en 2008, 66 % en 2014), les auto-entrepreneurs ont un poids quasi-équivalent à celui des entreprises depuis 2012. Ils représentent 32 % des OSP en 2014.

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS PRÉSENTS

Dans le Jura en 2014, une part plus importante des heures prestataires déclarées par les OSP relève de l'activité d'entretien de la maison / travaux ménagers, par rapport à l'échelle régionale : 34 % contre 18 %. L'activité de jardinage y est également plus présente (9 % contre 5 %). L'assistance aux personnes âgées y est quant à elle beaucoup moins génératrice d'activité prestataire (48 % contre 65 %), tandis que l'assistance aux personnes handicapées l'est un peu plus qu'au niveau régional (9 % contre 4 %).

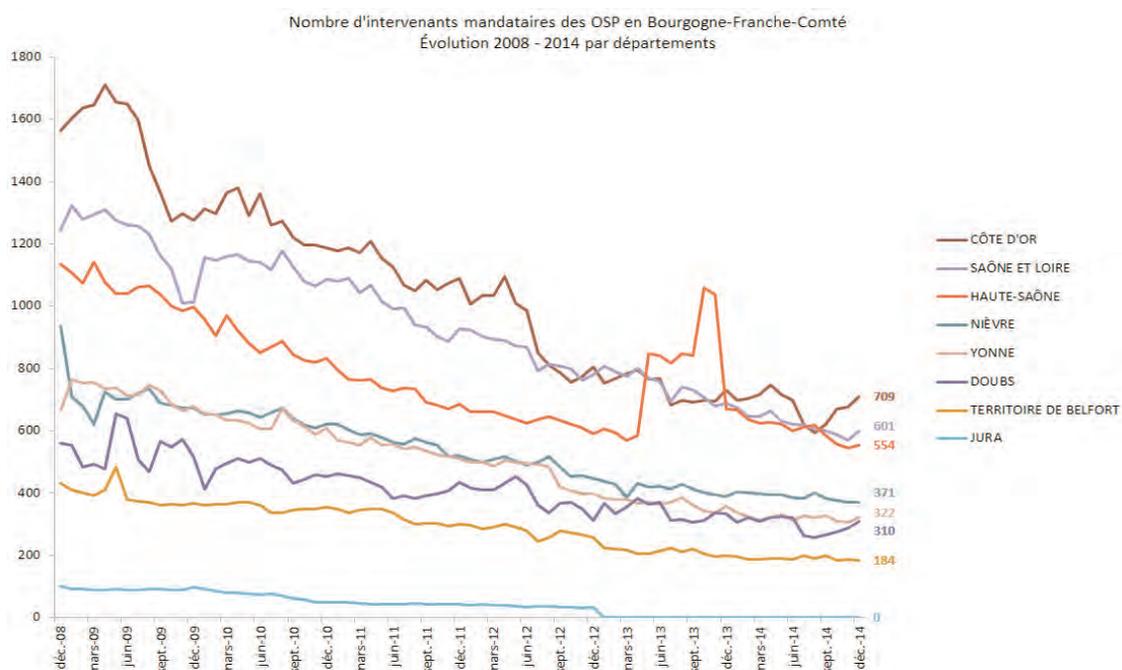


Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC

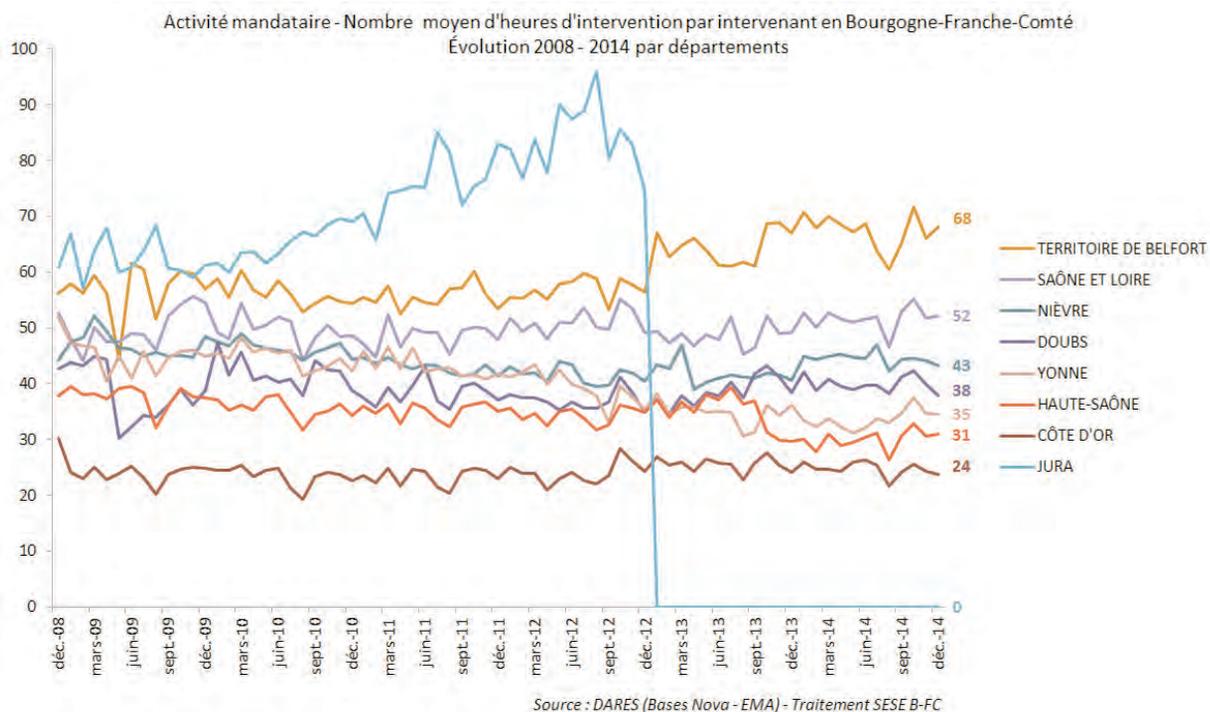
DÉCLIN MARQUÉ DE L'ACTIVITÉ PRESTATAIRE DES OSP

Alors qu'entre décembre 2008 et décembre 2014 le nombre d'intervenants prestataires diminue de 3 % à l'échelle de la région, c'est dans le Jura qu'il enregistre la plus forte baisse : - 38 %, soit un passage de 2 156 à 1 335 intervenants. L'essentiel de cette chute se produit en quelques mois, entre la fin de l'année 2009 et le printemps 2010, alors que dans les autres départements le déclin s'étale de façon plus progressive sur l'ensemble de la période.

C'est en outre dans le Jura qu'on enregistre la baisse la plus forte du nombre d'heures d'intervention prestataire (- 45 % contre - 7 % au niveau régional).



Source : DARES (Bases Nova - EMA) - Traitement SESE B-FC



ARRÊT DE L'ACTIVITÉ MANDATAIRE DES OSP

Quant à l'activité mandataire, pour laquelle on ne compte plus aucun intervenant depuis janvier 2013 dans le Jura, le déclin antérieur a été plus modéré que dans les autres départements. Cela s'explique par le fait que le nombre d'intervenants y était déjà très faible en décembre 2008.

En revanche, sur cette même période concernant l'activité mandataire, on note que le Jura est le seul département de la région où le nombre moyen d'heures d'intervention par intervenant est en forte hausse, et plus élevé que dans les autres départements. En effet, avant que l'activité mandataire ne cesse dans le Jura (en 2013), un intervenant effectuait en moyenne 75 heures (contre 24 à 56 heures).

DES INTERVENANTS MOINS NOMBREUX, PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Les salariés domiciliés dans le Jura et étant employés par des OSP étaient seulement 1 110 en 2010, soit 6 % des salariés OSP de la région. Cela représente 534 équivalents temps plein (ETP). Le département se place ainsi avant-dernier employeur de salariés OSP en Bourgogne-Franche-Comté.

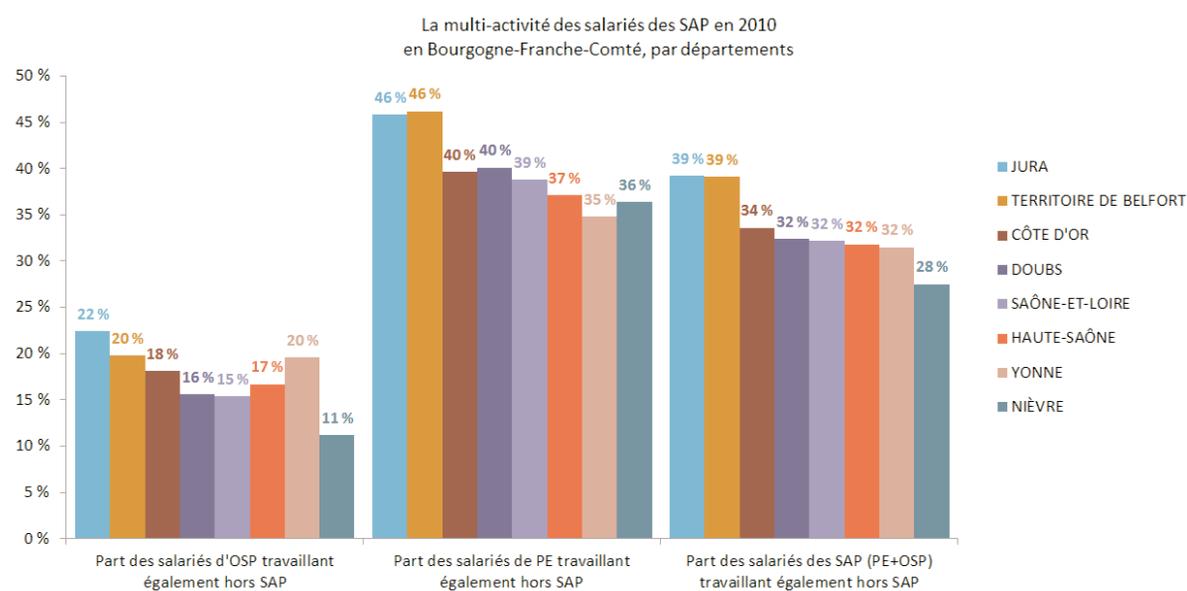
Les disparités constatées au niveau régional entre les différentes sphères, notamment la sphère publique dans laquelle le nombre d'heures annuelles est plus élevé, sont très marquées dans le Jura : 83 % des salariés des OSP publics effectuent entre 1 500 et 1 879 heures (contre 39 % en région).

Enfin, la proportion d'effectifs prestataires des OSP à temps partiel dans le Jura est la plus forte de la région : elle est de 97 % en 2010, 95 % en 2011, 97 % en 2012, 93 % en 2013 et 95 % en 2014 (soit 5 à 9 points de plus qu'au niveau régional selon les années).

LES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE) LES PLUS MULTI-ACTIFS DE LA RÉGION

C'est dans le Jura (ainsi que dans le Territoire de Belfort) que la multi-activité des salariés des SAP est la plus marquée : 39 % des salariés des SAP travaillent également en dehors du secteur des SAP en 2010.

Cela est vrai tant pour les salariés d'OSP que pour les salariés de PE, entre lesquels l'écart constaté à l'échelle régionale reste cependant similaire. C'est en outre dans le Jura que les salariés d'OSP travaillent le plus souvent également en-dehors des SAP : 22 % contre 11 à 20 % dans les autres départements.



Source : Kit SAP Dares (Insee, DADS-GF et PE, Nova) - Traitement SESE B-FC

JURA : UN TAUX DE PAUVRETÉ FAIBLE CHEZ LES JEUNES, ÉLEVÉ CHEZ LES PLUS ÂGÉS

Si les indicateurs de revenus du Jura ne présentent que peu d'écarts avec le niveau régional, le taux de pauvreté des moins de 30 ans est en revanche le plus faible de la région : 18,4 % contre 19,3 à 26,2 % dans les autres départements. *A contrario*, celui des 75 ans et plus (11 %) est avec celui de Haute-Saône (11,8 %) parmi les 2 plus forts de Bourgogne-Franche-Comté.

FAIBLE TAUX DE RECOURS AUX SAP MALGRÉ UNE POPULATION ÂGÉE

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 216 786 habitants en 2012 ● 2,8 % de moins de 3 ans et 25,3 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 12,5 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 7,1 % en 2009
- **OSP** : 113 en 2014 ● privé 60 (dont auto-entrepreneur 21) ● ESS 50 ● public 3
- **INTERVENANTS DES OSP** : 1 485 en mode prestataire ● 371 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 7 132 en mode prestataire ● 417 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 8 043 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 3 420 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 3 488 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 1 053 en 2010

UN NOMBRE ÉLEVÉ D'HEURES POUR LES SALARIÉS DE PE

Les salariés de la Nièvre travaillant chez des PE effectuent un nombre d'heures moyen sur l'année beaucoup plus important que dans le reste de la région : 621 heures en 2010, contre 498 à 588 heures dans les autres départements. En outre, alors que dans la région ce sont les 45-64 ans qui effectuent le plus d'heures, la Nièvre est le seul département dans lequel ce sont les 65 ans et plus qui en effectuent le plus, avec une moyenne de 763 heures (contre 391 à 640). À noter que, quelles que soient la tranche d'âge et l'échelle considérée (région, France, ou dans les autres départements de Bourgogne-Franche-Comté), aucune autre n'enregistre un nombre d'heures moyen supérieur à 700 heures.

Le faible niveau de salaire constaté au niveau de l'ensemble des salariés de la Nièvre n'est pas marqué concernant les salariés de PE, dont le niveau de salaire horaire est similaire au niveau régional.

DES SAP PLUS FORTEMENT PRÉSENTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ

C'est dans la Nièvre que la part de l'emploi salarié des SAP dans l'emploi salarié total est la plus forte : 7,1 % contre 3,4 à 5,8 % dans les autres départements de Bourgogne-Franche-Comté.

LA PLUS FORTE PART DE LA RÉGION D'OSP DE LA SPHÈRE ESS

C'est dans la Nièvre que le nombre d'OSP a le moins progressé entre 2008 et 2014 : + 36 % contre + 88 % pour la Bourgogne-Franche-Comté. La sphère ESS, majoritaire en 2008 et 2009, y représente encore 44 % des OSP en 2014 (contre 28 % en région).

La sphère privée, avec 53 % des OSP, y est la moins représentée de la région. C'est plus particulièrement le cas pour les auto-entrepreneurs (19 % contre 28 %).

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS PRÉSENTS

Dans la Nièvre en 2014, une part moindre des heures prestataires déclarées par les OSP relève de l'assistance aux personnes âgées, par rapport à l'échelle régionale : 51 % contre 65 %. Il en est de même pour l'assistance aux personnes handicapées (1 % contre 4 %). L'activité d'entretien de la maison / travaux ménagers est quant à elle plus génératrice d'heures d'activité prestataire dans le département (32 % contre 18 %), ainsi que le jardinage (9 % contre 5 %).

DES INTERVENANTS DES OSP PLUS SOUVENT MASCULINS, EFFECTUANT PLUS D'HEURES, MAIS AU PLUS BAS NIVEAU DE SALAIRE DE LA RÉGION

La Nièvre se caractérise par une présence forte des hommes dans les salariés de ses OSP. En 2010 ils sont 24 % alors que dans les autres départements de la région ils ne représentent que 4 à 11 % des effectifs. Ils n'y sont pourtant pas plus représentés à l'échelle de l'ensemble de la population du département.

Les salariés d'OSP résidant dans la Nièvre effectuent, en 2010, un nombre plus important d'heures sur l'année que dans les autres départements de la région. En effet, ils sont 49 % à effectuer de 1 500 à 1 879 heures (contre 16 à 29 %).

Les disparités constatées au niveau régional entre les différentes sphères, notamment la sphère ESS dans laquelle le nombre d'heures annuelles est plus élevé, sont plus marquées dans la Nièvre : 72 % des salariés des OSP de l'ESS effectuent entre 1 000 et 1 879 heures (contre 52 % en région). C'est également dans la Nièvre que les effectifs prestataires des OSP sont le moins souvent à temps partiel : 80 % d'entre eux en 2014 contre 83 à 95 % dans les autres départements.

Contrairement aux salariés de PE, le faible niveau de salaire constaté au niveau de l'ensemble des salariés de la Nièvre est visible concernant les salariés des OSP. Pour ceux qui effectuent de 1 500 à 1 879 heures, le salaire brut médian est le plus bas de la région : 9,4 €. Cette différence réside dans le 1er quartile, donc dans les bas salaires de cette tranche : il n'est que de 5,3 € contre 9,2 € à 9,7 €. En revanche, pour ceux qui effectuent 1 880 heures ou plus dans l'année, le salaire brut médian est le plus élevé de la région. En effet, alors que dans les autres départements il se situe entre 10,4 € et 11,7 €, il est de 12,5 € dans la Nièvre.

Si l'on compare les salaires au Smic, on constate également que c'est dans la Nièvre que le moins de salariés OSP perçoivent entre 1,1 et 1,4 Smic (33 % contre 42 % au niveau régional), et que ceux qui perçoivent 1,1 Smic ou moins sont les plus nombreux (54 % contre 45 %).

UNE MULTI-ACTIVITÉ MOINS MARQUÉE CHEZ LES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE)

C'est dans la Nièvre que la multi-activité des salariés des SAP est la moins marquée : 27 % des salariés des SAP travaillent également en-dehors du secteur des SAP en 2010, contre 31 à 39 % dans les autres départements.

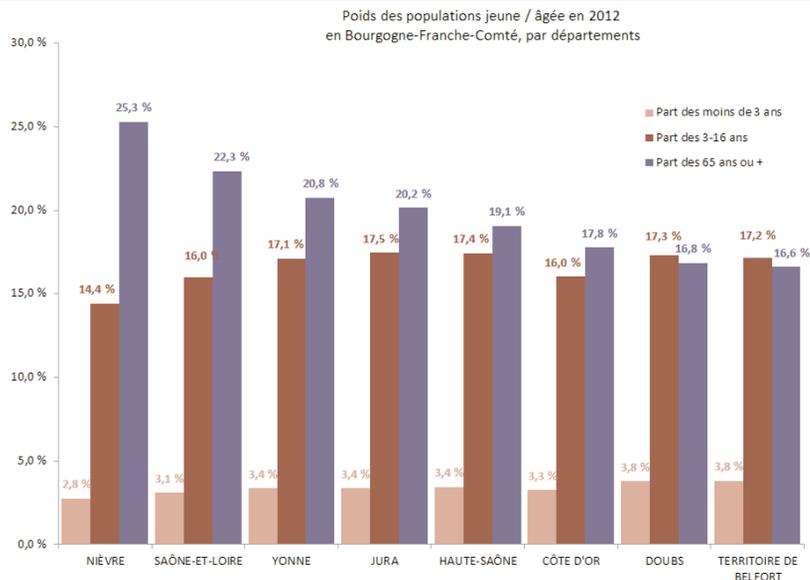
C'est également dans la Nièvre que les salariés d'OSP travaillent le moins souvent également en dehors des SAP : 11 % contre 15 à 22 % dans les autres départements.

Dans la Nièvre (ainsi que dans le Doubs), la diversité des employeurs est par ailleurs moins forte chez les salariés des SAP en 2010 : 49 % d'entre eux n'ont qu'un seul employeur, contre 38 à 41 % dans les autres départements de Bourgogne-Franche-Comté.

UN TAUX DE RECOURS PEU ÉLEVÉ

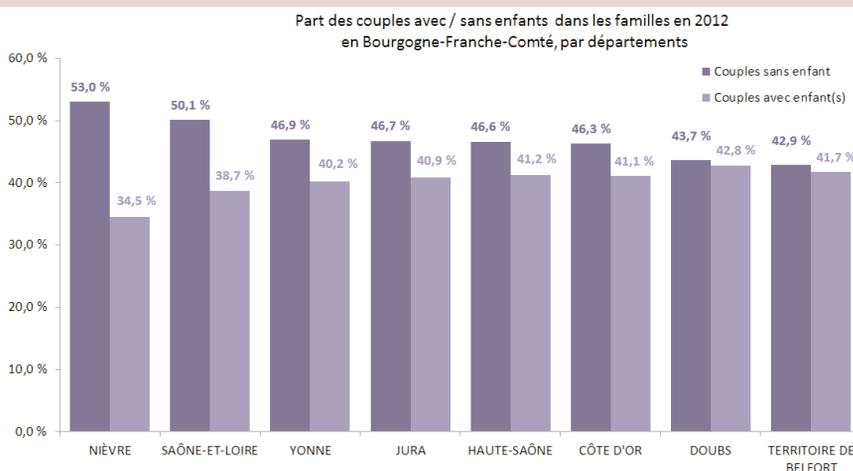
Comme évoqué précédemment, le taux de recours aux SAP a tendance à décroître à mesure que l'âge diminue. C'est le cas également dans la Nièvre, cependant le taux de recours des ménages dont la personne de référence a moins de 55 ans y est le plus faible de la région. Pour les moins de 35 ans, il est de 1,7 % (contre 2,4 % à l'échelle régionale), et pour les 35-54 ans il n'est que de 6,3 % (contre 8,4 %). En revanche, le taux de recours des ménages fiscaux ayant un niveau de revenu élevé (D10) est plus élevé dans la Nièvre qu'au niveau régional : 37,2 % contre 33 %. Mais ces derniers ne représentent que 6,6 % des ménages fiscaux du département (contre 9,3 %).

NIÈVRE : LA POPULATION LA PLUS ÂGÉE, AVEC PEU D'ENFANTS, ET AUX REVENUS PARMIS LES MOINS ÉLEVÉS DE LA RÉGION



Source : Insee RP 2012 - Traitement SESE B-FC

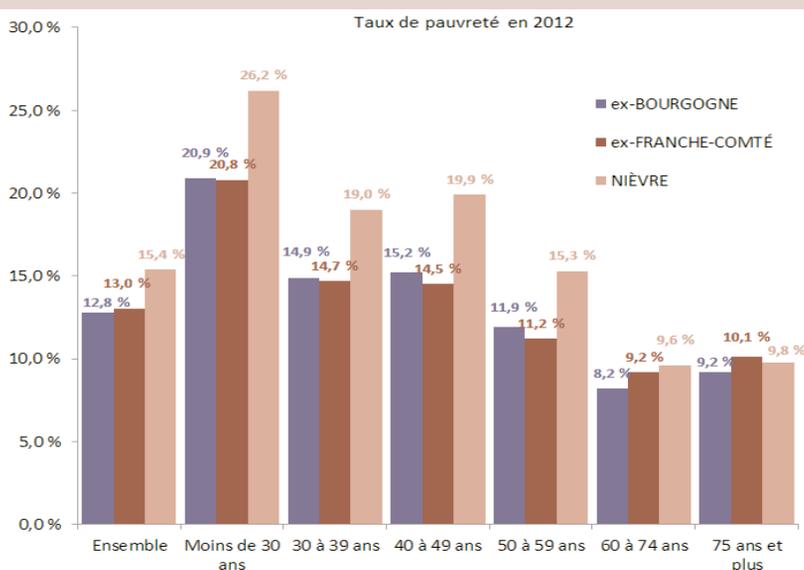
La population de la Nièvre est la plus âgée de la région. On y recense en 2012 25,3 % de 65 ans ou plus (contre 19,7 % en Bourgogne-Franche-Comté) et 37,8 % de retraités (contre 30,2 %). L'augmentation de la part de ces deux catégories de population entre 2007 et 2012 est la plus forte de la région : + 1,3 point pour les 65 ans et plus (contre + 1,1 point à l'échelle régionale), et + 2,5 points pour les retraités (contre + 1,7 point). En outre, c'est également le département dans lequel on compte le moins de jeunes : 2,8 % de moins de 3 ans (contre 3,4 %) et 14,4 % de 3 à 16 ans (contre 16,6 %).



Source : Insee RP 2012 - Traitement SESE B-FC

C'est également dans la Nièvre que l'on trouve le moins de couples avec enfants : seulement 34,5 % des familles (contre 40,3 % en région).

Si l'on considère les seuls enfants de moins de 25 ans, la Nièvre est le département de Bourgogne-Franche-Comté dans lequel on compte le plus de familles n'en ayant pas (58,4 % contre 52,2 %), et le moins de familles en ayant 2 ou plus (22 % contre 27 %).



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal - Traitement SESE B-FC

Avec la Haute-Saône, la Nièvre est l'un des deux départements les moins riches de la région. Seuls 59,3 % de ses ménages fiscaux sont imposés en 2012 et la médiane de revenus disponibles par unité de consommation n'est que de 18 413 €. Les minima sociaux représentent 2,1 % du revenu disponible (contre 1,1 à 1,7 % dans les autres départements). Quelle que soit la classe d'âge, le salaire net horaire moyen est le plus faible de la région : 1 € de moins qu'au niveau régional pour les plus de 25 ans, 0,2 € de moins pour les 25 ans et moins. C'est dans la Nièvre que le taux de pauvreté est le plus élevé : 15,4 % contre 10,9 à 14,8 % dans les autres départements. C'est le cas pour toutes les classes d'âge mais particulièrement pour les moins de 30 ans (26 % contre 21 % au niveau régional).

PEU D'OSP ET UNE FAIBLE PRÉSENCE DES ENTREPRISES PRIVÉES

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 239 750 habitants en 2012 ● 3,4 % de moins de 3 ans et 19,1 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 11,3 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 5,5 % en 2009
- **OSP** : 81 en 2014 ● privé 49 (dont auto-entrepreneur 26) ● ESS 32 ● public 0
- **INTERVENANTS DES OSP** : 1 303 en mode prestataire ● 554 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 9 181 en mode prestataire ● 470 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 5 942 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 2 923 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 5 388 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 1 940 en 2010

DES SALARIÉS DE PE PLUS MOBILES, MAIS AYANT MOINS DE CONTRATS ET LES SALAIRES LES PLUS BAS DE LA RÉGION

Les salariés domiciliés en Haute-Saône travaillent moins souvent pour des PE de leur commune de résidence : c'est le cas de 29 % d'entre eux (contre 31 à 47 % dans les autres départements) en 2010. Il s'agit plus souvent de femmes que dans le reste de la région : 93 % contre 90 % à l'échelle régionale (et 89 % au niveau national).

Comme dans le Doubs, les salariés des PE de Haute-Saône ont en moyenne moins de contrats PE que dans le reste de la région : 4,1 contrats par an en 2010 contre 4,5 à 5,8 dans les autres départements.

Quel que soit l'indicateur observé, c'est en Haute-Saône que le salaire horaire des salariés de PE est le plus faible de la région : 11,1 € en moyenne (contre 11,5 € à 12,6 € dans les autres départements), 10,6 € en médiane (contre 10,8 € à 11,8 €), un 1er quartile à 9,5 € (contre 9,7 € à 10,6 €) et un 3ème quartile à 11,8 € (contre 11,9 € à 13 €). Comme dans le Territoire de Belfort, la particularité notée au niveau régional d'un fort niveau de salaire pour les contrats courts (moins de 10 h) est beaucoup moins marquée que dans les autres départements : 12,4 € en moyenne contre 13,4 € à 14,5 €.

Si l'on compare les salaires horaires bruts des salariés de PE au Smic, le constat est du même ordre : c'est dans ce département que l'on compte le moins de hauts salaires (6 % des salaires à 1,4 Smic ou plus, contre 12 % au niveau régional) et le plus de bas salaires (68 % entre 1 et 1,2 Smic, contre 55 %).

UNE FAIBLE PART D'OSP IMPLANTÉS DANS LE DÉPARTEMENT, ET DES ENTREPRISES PRIVÉES TRÈS PEU REPRÉSENTÉES

Pour les activités soumises à agrément, seuls 51 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour la Haute-Saône ont leur siège social sur ce même département. En effet, 36 % ont leur siège dans le département voisin du Doubs, et 6 % l'ont en Côte d'Or. En Haute-Saône, la sphère publique est absente depuis 2008. En 2014, la ventilation des OSP entre les 2 autres sphères (privée 60 % et ESS 40 %) est plus favorable à l'ESS comparée au niveau régional (70 % et 28 %).

La particularité du département réside dans la place occupée par les entreprises à

HAUTE-SAÔNE : UN NIVEAU DE REVENUS PEU ÉLEVÉ

Avec la Nièvre, la Haute-Saône est l'un des 2 départements les moins riches de la région. Seuls 59,2 % de ses ménages fiscaux sont imposés en 2012 et la médiane de revenus disponibles par unité de consommation n'est que de 18 508 €.

Quelle que soit la classe d'âge, le salaire net horaire moyen est le 2ème plus faible de la région après celui de la Nièvre : 1 € de moins qu'au niveau régional pour les plus de 50 ans, 0,5 € de moins pour les 26-50 ans, 0,2 € de moins pour les 25 ans et moins.

Le taux de pauvreté y est par ailleurs le 3ème plus élevé derrière la Nièvre et le Territoire de Belfort : 14,1 % contre 13 % au niveau régional.

l'intérieur de la sphère privée. Ces dernières représentent seulement 28 % des OSP (43 % en région), ce qui leur confère la plus faible part de Bourgogne-Franche-Comté. Pourtant, la Haute-Saône est le seul département de la région dans lequel la part des entreprises a augmenté de façon nette entre 2008 et 2014 (+ 13 points, contre - 21 à + 8 points dans les autres départements les départements).

Autre particularité : les auto-entrepreneurs y occupent une place plus importante que les entreprises, et ce dès 2010.

LES SERVICES AUX PERSONNES DÉPENDANTES PLUS PRÉSENTS

En Haute-Saône en 2014, 78 % des heures prestataires sont consacrées à l'assistance aux personnes âgées, et 6 % à l'assistance aux personnes handicapées. C'est plus qu'en région, où ces 2 activités représentent respectivement 65 % et 4 % des heures.

En revanche, l'entretien de la maison / travaux ménagers ne compte que pour 6 % des heures (contre 18 % en région).

DES INTERVENANTS DES OSP PLUS SOUVENT FÉMININS, EFFECTUANT DE MOINS EN MOINS D'HEURES D'INTERVENTION PAR PARTICULIER

À l'inverse de la Nièvre, c'est en Haute-Saône que la présence des femmes est la plus forte dans les salariés de ses OSP. En 2010 elles sont 96 % alors que dans les autres départements de la région elles représentent entre 76 % et 92 %.

Les disparités constatées au niveau régional entre les différentes sphères, notamment la sphère privée dans laquelle le nombre d'heures annuelles est moins élevé, sont plus marquées en Haute-Saône : 70 % des salariés des OSP privés effectuent entre 1 et 499 heures (contre 51 % en région). Concernant l'activité prestataire, les intervenants en Haute-Saône effectuent en moyenne de moins en moins d'heures d'intervention par particulier depuis 2008 : ce nombre passe de 15 à 9 heures entre 2008 et 2014, alors que la baisse est beaucoup plus modérée (- 1 à 3 heures) dans les autres départements.

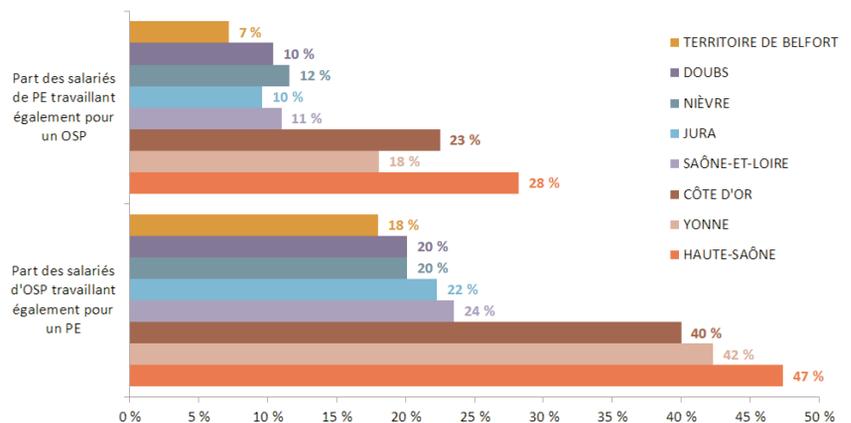
UNE FORTE DIVERSITÉ DES EMPLOYEURS CHEZ LES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE)

C'est en Haute-Saône que la diversité des employeurs à l'intérieur du secteur des SAP est la plus forte en Bourgogne-Franche-Comté : en 2010, 47 % des salariés d'OSP sont également salariés de PE (contre 18 à 42 % dans les autres départements), et 28 % des salariés de PE travaillent également pour un OSP (contre 7 à 23 %).

FORTE HAUSSE DES UTILISATEURS DU MODE PRESTATAIRE

Si le nombre de particuliers utilisateurs du mode prestataire croît légèrement en Bourgogne-Franche-Comté entre 2008 et 2014 (+ 6 %), cette tendance est bien plus marquée en Haute-Saône (+ 37 %). Le département se rapproche ainsi du taux observé à l'échelle nationale (+ 39 %).

La diversité des employeurs des salariés des SAP en 2010 en Bourgogne-Franche-Comté, par départements



Source : Kit SAP Dares (Insee, DADS-GF et PE, Nova) - Traitement SESE B-FC

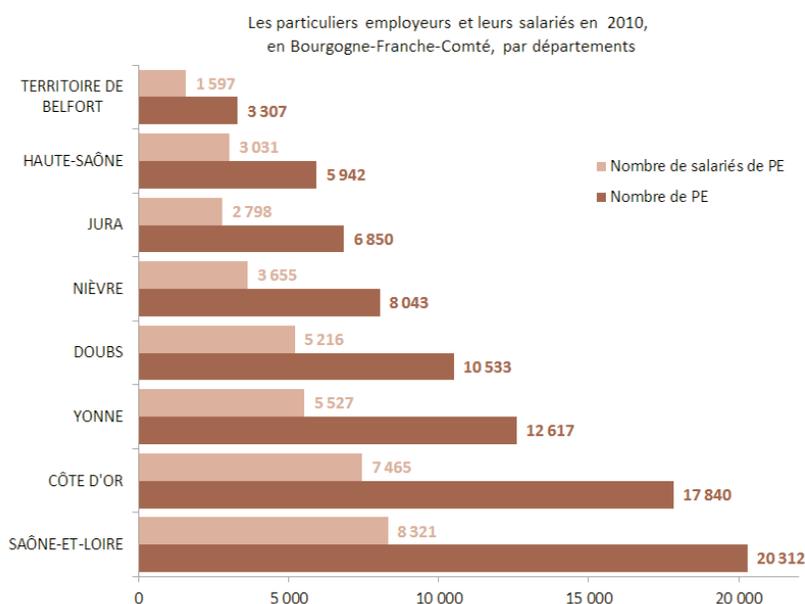
PROJECTIONS : HAUSSE ATTENDUE DES UTILISATEURS DE 70 À 79 ANS

À l'horizon de la décennie 2015-2025, sous réserve d'un comportement de recours constant par rapport à celui de 2011, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître le nombre de ménages recourant aux SAP de 48 à 62 % pour les 70 à 79 ans du département. C'est dans ce dernier que l'augmentation attendue des utilisateurs de cette tranche d'âge est la plus forte de la région.

LA PLUS FORTE PRÉSENCE DES SAP

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 555 039 habitants en 2012 ● 3,1 % de moins de 3 ans et 22,3 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 14,4 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 5,6 % en 2009
- **OSP** : 262 en 2014 ● privé 182 (dont auto-entrepreneur 62) ● ESS 68 ● public 12
- **INTERVENANTS DES OSP** : 3 896 en mode prestataire ● 601 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 62 518 en mode prestataire ● 1 226 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 20 312 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 7 754 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 10 852 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 3 302 en 2010



Source : Kit SAP Dares (Insee, PE) - Traitement SESE B-FC
Données hors assistants maternels, au lieu de résidence du PE

2,7 % des OSP, elle en compte près de 5 % en Saône-et-Loire en 2014. La sphère publique y est en effet plus présente, et ce sans interruption depuis 2008.

La Saône-et-Loire est le seul département dans lequel on observe une réelle particularité dans la répartition des heures constatée en Bourgogne-Franche-Comté. Cette dernière découle de la présence de la sphère publique.

En effet, alors que le mode prestataire est le mode de recours dominant, en Saône-et-Loire le mode mandataire est largement majoritaire dans la sphère publique, où il représente 84 à 85 % des heures en 2008, 73 % en 2011 (contre 0 à 1 % dans les autres départements).

Ceci explique les disparités constatées précédemment dans la place du mode mandataire, entre territoires d'ex-Bourgogne et d'ex-Franche-Comté.

24 % DES PE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

C'est en Saône-et-Loire que l'on compte le plus de PE. Ils sont 20 312 en 2010, employant à leur domicile 8 321 salariés. Ainsi, 24 % des PE de la région résident dans ce département. Cela représente près de 4,3 millions d'heures, soit plus de 2 200 ETP.

21 % DES OSP DE LA RÉGION, ET UNE SPHÈRE PUBLIQUE PLUS PRÉSENTE

La Saône-et-Loire est le département de la région qui compte le plus d'établissements principaux d'OSP : 262 en 2014, soit 21 % des OSP de Bourgogne-Franche-Comté. Pour les activités soumises à agrément, 81 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour la Saône-et-Loire ont leur siège social sur ce même département.

Alors que dans les autres départements de la région la sphère publique représente entre 0 % et

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE LÉGÈREMENT MOINS PRÉSENTS

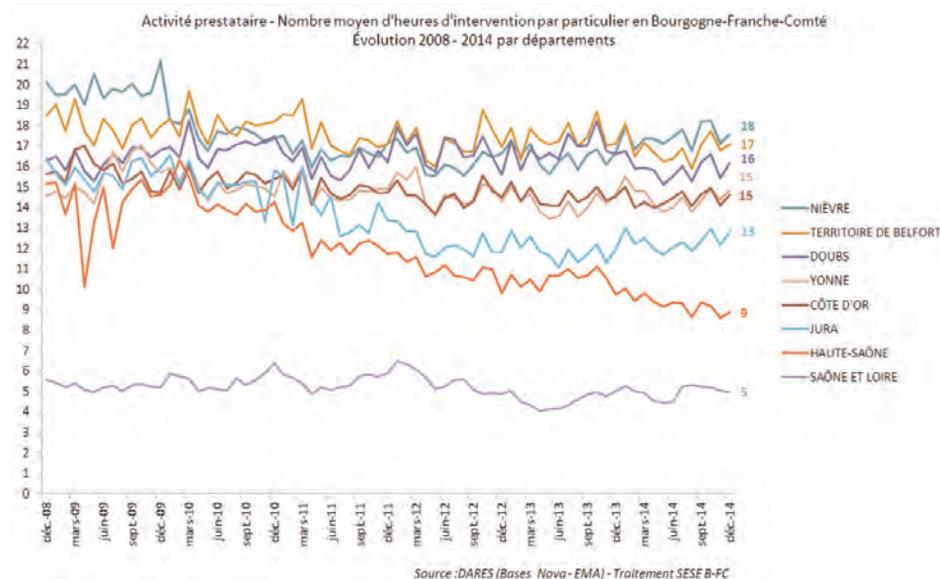
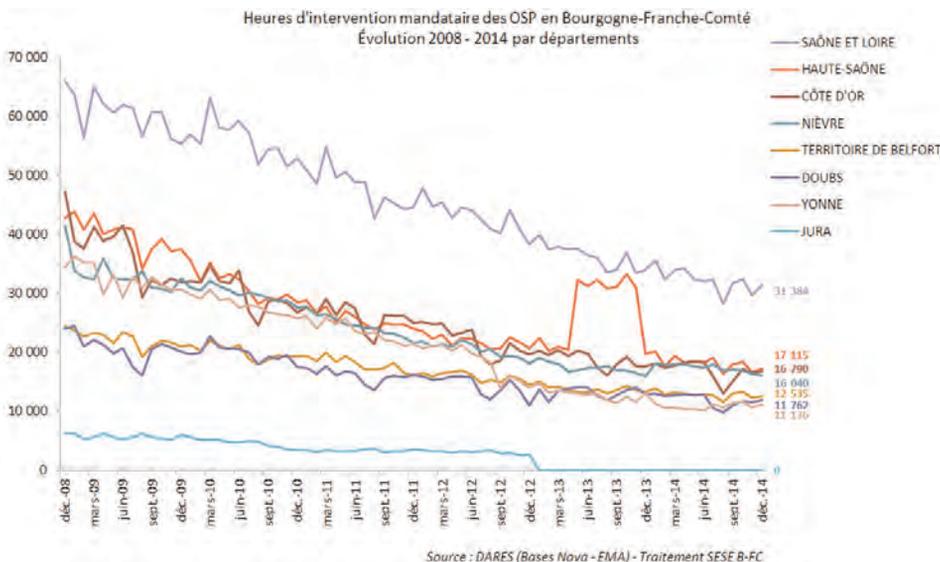
En Saône-et-Loire en 2014, une part légèrement plus importante des heures prestataires déclarées par les OSP relève de l'assistance aux personnes âgées, par rapport à l'échelle régionale : 72 % contre 65 %.

L'activité d'entretien de la maison / travaux ménagers est quant à elle moins génératrice d'heures d'activité dans le département : 11 % des heures prestataires (contre 18 %).

DE NOMBREUX INTERVENANTS PRESTATAIRES DES OSP, MAIS LE NOMBRE D'HEURES PAR PARTICULIER LE PLUS FAIBLE

C'est en Saône-et-Loire (ainsi que dans le Doubs) que l'on trouve le nombre d'intervenants prestataires le plus élevé de la région. En outre il n'y a diminué pas entre 2008 et 2014, étant même en très légère hausse (+ 2 %).

Les salariés domiciliés en Saône-et-Loire, employés par des OSP, étaient 3 571 en 2010, soit 21 % des salariés OSP de la région. Cela représente 1 944 équivalents temps plein (ETP). Le département se place ainsi avec la Côte d'Or parmi les 2 premiers employeurs de salariés OSP en Bourgogne-Franche-Comté. En conséquence, le nombre d'heures d'intervention du département y est le plus élevé de la région : en décembre 2014, il totalise 310 979 heures prestataires et 31 384 heures mandataires.

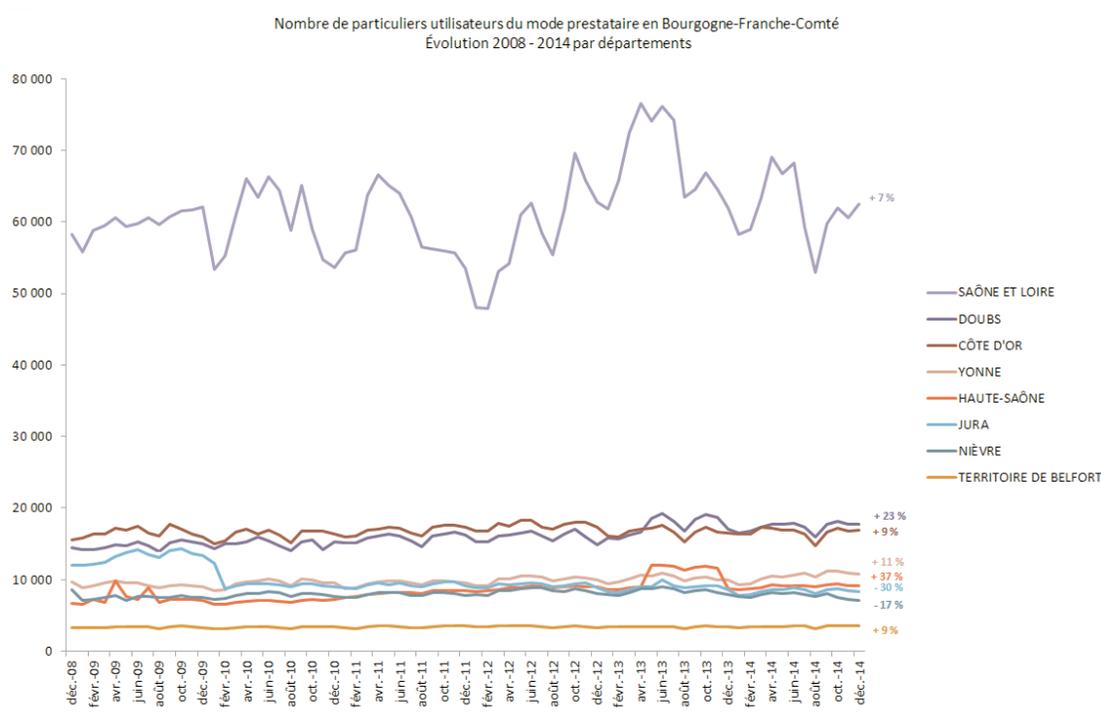


SAÔNE-ET-LOIRE : UNE POPULATION ÂGÉE, AVEC PEU D'ENFANTS

Juste après la Nièvre, la Saône-et-Loire est le 2ème département le plus âgé de la région. En effet 25,3 % de sa population a 65 ans ou plus en 2012 (contre 19,7 % en Bourgogne-Franche-Comté) et 33,3 % est retraitée (contre 30,2 %).

Elle occupe la même position régionale concernant la part de jeunes : la 2ème la plus faible de la région, avec 3,1 % de moins de 3 ans (contre 3,4 %) et 16 % de 3 à 16 ans (contre 16,6 %).

On trouve de plus en Saône-et-Loire moins de couples avec enfants parmi les familles (38,7 % contre 40,3 % en région), et la part la plus faible de familles monoparentales (11,3 % contre 12,6 %). Par ailleurs, 55,3 % des familles n'ont aucun enfant de moins de 25 ans (contre 52,2 %).



En revanche, le nombre moyen d'heures par particulier est le plus faible de la région : 5 heures en décembre 2014 contre 9 à 18 heures dans les autres départements.

Concernant l'activité mandataire, même si elle est en déclin en Saône-et-Loire comme dans le reste de la région, c'est dans ce département qu'elle reste la plus forte. En décembre 2014, plus de 31 000 heures sont effectuées, contre 0 à 17 000 dans les autres départements.

LE TAUX DE RECOURS LE PLUS ÉLEVÉ DE LA RÉGION

Le nombre de particuliers utilisateurs en Saône-et-Loire, qui équivaut à 46 % des utilisateurs de Bourgogne-Franche-Comté, explique sans doute que le nombre d'heures par particulier soit si faible.

Si le taux de recours aux SAP en 2011 est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (12,7 %) qu'en France (13,5 %), il est en Saône-et-Loire le plus élevé de la région (14,4 %). Comme évoqué précédemment, le taux de recours aux SAP a tendance à croître à mesure que l'âge augmente. C'est en Saône-et-Loire que cette tendance est la plus marquée. En effet, le taux de recours des ménages dont la personne de référence 80 ans ou plus est de 42,2 % (contre 39,4 % à l'échelle régionale). De même, si le taux de recours croît avec le niveau de revenus, il est en Saône-et-Loire le plus élevé de la région pour les ménages fiscaux aux revenus élevés (9ème et 10ème déciles) : respectivement 21,7 % (contre 14,5 à 20,9 % dans les autres départements) et 39,7 % (contre 23,8 à 37,2 %). C'est également dans ce département que les femmes seules, 1ères utilisatrices au niveau régional, ont le plus souvent recours aux SAP. En 2011 elles sont 22,9 % à y recourir, contre 16,1 à 21,6 % dans les autres départements.

UN GRAND NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS

En nombre, la Saône-et-Loire est en 2010 le 2ème département employeur d'assistants maternels en Bourgogne-Franche-Comté. On y compte alors 10 852 PE et 3 302 assistants maternels employés.

LE SECTEUR DES SAP PLUTÔT STABLE DANS LE DÉPARTEMENT

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 341 902 habitants en 2012 ● 3,4 % de moins de 3 ans et 20,8 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 12,9 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 5,8 % en 2009
- **OSP** : 176 en 2014 ● privé 120 (dont auto-entrepreneur 38) ● ESS 56 ● public 0
- **INTERVENANTS DES OSP** : 2 103 en mode prestataire ● 322 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 10 777 en mode prestataire ● 374 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 12 617 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 5 248 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 6 936 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 1 955 en 2010

DES SALARIÉS DE PE PLUS SOUVENT DES HOMMES, ET AU NIVEAU DE SALAIRE LE PLUS ÉLEVÉ DE LA RÉGION

Parmi les 5 248 salariés de PE résidant dans l'Yonne en 2010, 14 % sont des hommes. Ces derniers y sont donc plus représentés qu'au niveau régional (10 %) ou national (11 %).

Répartition hommes/femmes chez les salariés de PE de Bourgogne-Franche-Comté, en 2010

	HAUTE-SAÔNE	TERRITOIRE DE BELFORT	DOUBS	JURA	CÔTE D'OR	SAÔNE-ET-LOIRE	NIÈVRE	YONNE
Part des femmes	93 %	92 %	92 %	91 %	90 %	90 %	89 %	87 %
Part des hommes	7 %	8 %	8 %	9 %	10 %	10 %	11 %	14 %

Source : Kit SAP Dares (Insee, PE) - Traitement SESE B-FC
Données hors assistants maternels, au lieu de résidence du salarié

L'écart hommes-femmes dans le nombre moyen de contrats PE, existant déjà au niveau régional ou national, est particulièrement marqué dans l'Yonne et dans le Jura. En effet, si les femmes ont une moyenne de 5 contrats PE par an comme en France ou en Bourgogne-Franche-Comté, les hommes en ont 10 dans ces 2 départements (contre 5 à 9 dans les autres départements de la région) en 2010.

Les salariés de PE bénéficient dans l'Yonne du salaire le plus élevé de la région : leur salaire horaire moyen est de 12,6 €, contre 11,1 € à 12,3 € dans les autres départements.

Cette différence est particulièrement marquée pour les contrats inférieurs à 10 heures, pour lesquels il passe à 14,5 € en moyenne (contre 12,4 € à 14,3 €), avec un 3ème quartile à 16,4 € (contre 12,5 € à 16 €).

Comparé au Smic, le constat est le même : c'est dans l'Yonne que l'on compte le plus de salaires horaires bruts compris entre 1,2 et 1,4 Smic (37 % contre 31 % dans la région) et de 1,4 Smic ou plus (17 % contre 12 %).

UNE FAIBLE PRÉSENCE DES AUTO-ENTREPRENEURS DANS LES OSP

Dans l'Yonne, la part des entreprises est restée plutôt stable entre 2009 et 2014, où elle représente 47 % des OSP (contre 38 % au niveau régional).

En revanche, les auto-entrepreneurs y sont parmi les moins présents : seulement 22 % des OSP (contre 28 %). La sphère ESS y est mécaniquement un peu plus présente (32 % contre 28 %), mais la sphère publique y est inexistante depuis 2008.

FORTE PRÉSENCE DES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Dans l'Yonne en 2014, les activités relevant des services de la vie quotidienne génèrent une part importante des heures prestataires. L'entretien de la maison / travaux ménagers représente ainsi 34 % des heures (contre 18 % en région), et le jardinage 9 % (contre 5 %).

En revanche, les activités d'assistance aux personnes âgées et handicapées y sont beaucoup moins représentées : respectivement 46 % et 2 % des heures (contre 65 % et 4 %).

HAUSSE DE L'ACTIVITÉ PRESTATAIRE POUR LES INTERVENANTS DES OSP

L'Yonne est, avec le Doubs, le seul département à enregistrer une hausse nette (+ 13 %) des heures prestataires entre 2008 et 2014, alors que la tendance est plutôt à la baisse dans le reste de la région.

De même, alors que le nombre moyen d'heures d'intervention par particulier est en légère baisse dans l'activité prestataire régionale durant cette même période, il reste stable dans l'Yonne (ainsi que dans le Doubs).

D'autre part, le nombre moyen d'heures d'intervention prestataire par intervenant, qui diminue légèrement au niveau régional, est en hausse dans l'Yonne : + 10 heures entre 2008 et 2014. En revanche, il est en forte baisse pour l'activité mandataire : - 17 heures par rapport à 2008.

UN TAUX DE RECOURS ÉLEVÉ POUR LES PLUS ÂGÉS

Comme évoqué précédemment, le taux de recours aux SAP a tendance à croître à mesure que l'âge augmente. C'est le cas également dans l'Yonne, de façon encore plus marquée. Pour les 70-79 ans, il est de 21,3 % (contre 19,5 % à l'échelle régionale), et pour les 80 ans ou plus il est de 41,5 % (contre 39,4 %).

PLUS D'EMPLOYEURS POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels de l'Yonne ont, beaucoup plus fréquemment que dans le reste de la région, 6 employeurs ou plus. En 2010 c'est le cas de 19,6 % d'entre eux, contre 7,8 à 14,4 % dans les autres départements.

TERRITOIRE DE BELFORT

DES SAP TRÈS PEU PRÉSENTS DANS LE DÉPARTEMENT

CHIFFRES CLÉS

- **POPULATION** : 143 940 habitants en 2012 ● 3,8 % de moins de 3 ans et 16,6 % de 65 ans ou plus
- **TAUX DE RECOURS AUX SAP** : 10,6 % en 2011
- **PART DES SALARIÉS SAP DANS L'EMPLOI SALARIÉ** : 3,5 % en 2009
- **OSP** : 60 en 2014 ● privé 45 (dont auto-entrepreneur 25) ● ESS 14 ● public 1
- **INTERVENANTS DES OSP** : 828 en mode prestataire ● 184 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS UTILISATEURS** : 3 497 en mode prestataire ● 325 en mode mandataire en 2014
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 3 307 en 2010
- **SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (HORS ASSISTANTS MATERNELS)** : 1 387 en 2010
- **PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS** : 2 273 en 2010
- **ASSISTANTS MATERNELS** : 775 en 2010

LES SAP PEU PRÉSENTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ

La part de l'emploi salarié des SAP dans l'emploi salarié total du département est la 2ème plus faible de la région après le Doubs : 3,5 % contre 4,2 à 7,1 % dans les autres départements (hors Doubs) de Bourgogne-Franche-Comté.

MOINS D'HEURES SALARIÉES CHEZ LES PE, ET DES REVENUS MOINDRES POUR LEURS SALARIÉS

C'est dans le Territoire de Belfort que l'on comptabilise le moins d'heures salariées chez des PE : seulement 778 000 heures en 2010, soit 413 ETP.

Le salaire horaire des salariés de PE est dans le Territoire de Belfort parmi les moins élevés de la région. En moyenne il est de 11,5 € (contre 11,1 € à 12,6 € dans les autres départements).

Comme en Haute-Saône, la particularité notée au niveau régional d'un fort niveau de salaire pour les contrats courts (moins de 10 h) est beaucoup moins marquée que dans les autres départements : 12,4 € en moyenne contre 13,4 € à 14,5 €.

DES OSP TRÈS PEU NOMBREUX, MAIS DES AUTO-ENTREPRENEURS MAJORITAIRES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

Le Territoire de Belfort est le département de la région qui compte le moins d'établissements principaux d'OSP : 60 en 2014, soit 5 % des OSP de Bourgogne-Franche-Comté. Cependant, c'est dans ce département que la croissance du nombre de ces OSP a été la plus forte : + 150 % entre 2008 et 2014, contre + 88 % à l'échelle régionale.

Pour les activités soumises à agrément, seuls 46 % des OSP disposant d'un agrément en 2015 pour le Territoire de Belfort ont leur siège social sur ce même département. C'est la part la plus faible de la région. Une part égale de 46 % des OSP ont leur siège dans le département voisin du Doubs.

C'est dans ce département que les auto-entrepreneurs sont les plus présents : ils représentent 42 % des OSP (contre 28 % en région), ce qui leur fait devancer les entreprises (33 %). C'est d'ailleurs le cas dès 2010 dans ce département.

PEU D'INTERVENANTS PRESTATAIRES DES OSP MAIS UNE ACTIVITÉ MOYENNE ÉLEVÉE

Les salariés domiciliés dans le Territoire de Belfort employés par des OSP étaient seulement 546 en 2010, soit 3 % des salariés OSP de la région. Cela représente 295 équivalents temps plein (ETP). Le département se place ainsi dernier employeur de salariés OSP en Bourgogne-Franche-Comté.

Les disparités constatées au niveau régional entre les différentes sphères, notamment la sphère privée dans laquelle le nombre d'heures annuelles est moins élevé, sont plus marquées dans le Territoire de Belfort : 67 % des salariés des OSP privés effectuent entre 1 et 499 heures (contre 51 % en région).

En revanche concernant l'activité prestataire, le nombre moyen d'heures d'intervention par particulier (17 heures en décembre 2014) est parmi les plus élevés de la région.

De plus, le nombre moyen d'heures d'intervention prestataire par intervenant, en légère baisse au niveau régional, est en hausse dans le Territoire de Belfort : + 7 heures entre 2008 et 2014. Il y est également en hausse pour l'activité mandataire (+ 12 heures), alors qu'il est en baisse dans l'ensemble des autres départements de la région (à l'exception du Jura jusqu'en 2013).

Alors que dans le reste de la région le temps partiel des effectifs prestataires des OSP est moins développé dans la sphère publique que dans les sphères privée et ESS, dans le Territoire de Belfort de 2008 à 2014, 100 % des effectifs de la sphère publique sont à temps partiel.

Enfin, on constate dans le Territoire de Belfort en 2010 une particularité forte concernant les contrats de moins de 150 heures/an des salariés d'OSP. En effet, pour ces derniers, si le 1er quartile (bas revenus) est similaire au niveau régional, le 3ème quartile se situe à 16 €, soit 5 € de plus qu'en Bourgogne-Franche-Comté dans son ensemble.

De plus, si l'on compare les salaires des salariés d'OSP au Smic, on note qu'une part beaucoup plus importante d'entre eux perçoit plus de 1,6 Smic (14 % contre 7 %). C'est également le cas de ceux qui se situent entre 1,2 et 1,4 Smic (27 % contre 20 %).

LES INTERVENANTS DES SAP (OSP+PE) LES PLUS MULTI-ACTIFS DE LA RÉGION

C'est dans le Territoire de Belfort (ainsi que dans le Jura) que la multi-activité des salariés des SAP est la plus marquée : 39 % des salariés des SAP travaillent également en-dehors du secteur des SAP en 2010. Cela représente 46 % des salariés de PE et 20 % des salariés d'OSP, entre lesquels l'écart constaté à l'échelle régionale reste similaire.

C'est par contre dans ce département que la diversité des employeurs à l'intérieur du secteur des SAP est la moins forte en Bourgogne-Franche-Comté : en 2010, seulement 18 % des salariés d'OSP sont également salariés de PE (contre 20 à 47 % dans les autres départements), et seulement 7 % des salariés de PE travaillent également pour un OSP (contre 10 à 28 %).

LE PLUS FAIBLE TAUX DE RECOURS DE LA RÉGION

Si le taux de recours aux SAP en 2011 est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (12,7 %) qu'en France (13,5 %), il est dans le Territoire de Belfort le plus faible de la région (10,6 %).

Comme évoqué précédemment, le taux de recours aux SAP a tendance à croître à mesure que l'âge augmente. C'est le cas également dans le Territoire de Belfort, cependant le taux de recours des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans y est le plus faible de la région : pour les 70-79 ans, il est de 16,7 % (contre 19,5 % à l'échelle régionale), et pour les 80 ans ou plus il n'est que de 34,3 % (contre 39,4 %).

Territoire de Belfort et Doubs sont en outre les 2 départements dans lesquels les femmes seules, 1ères utilisatrices au niveau régional, ont le moins souvent recours aux SAP. En 2011 elles ne sont que 16,1 % à y recourir, contre 18,9 à 22,9 % dans les autres départements.

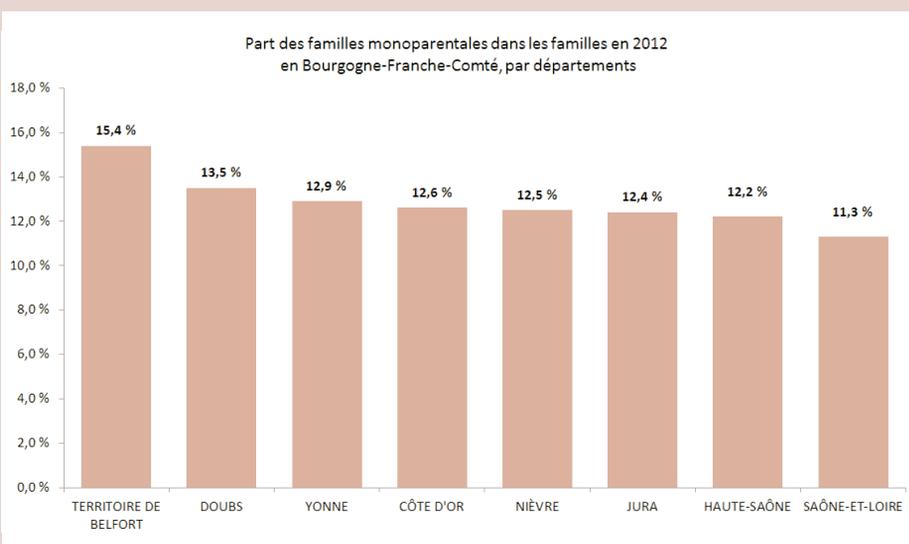
DES ASSISTANTS MATERNELS TRÈS PEU NOMBREUX

En nombre, le Territoire de Belfort est en 2010 le dernier département employeur d'assistants maternels en Bourgogne-Franche-Comté. On y compte alors 2 273 PE et 775 assistants maternels employés.

PROJECTIONS : ACCROISSEMENT ATTENDU DES UTILISATEURS DE 80 ANS ET PLUS

À l'horizon de la décennie 2015-2025, sous réserve d'un comportement de recours constant par rapport à celui de 2011, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître le nombre de ménages recourant aux SAP de 2 à 14 % pour les 80 ans et plus du département. C'est dans ce dernier, ainsi que dans celui du Doubs, que l'augmentation attendue des utilisateurs de cette tranche d'âge est la plus forte de la région.

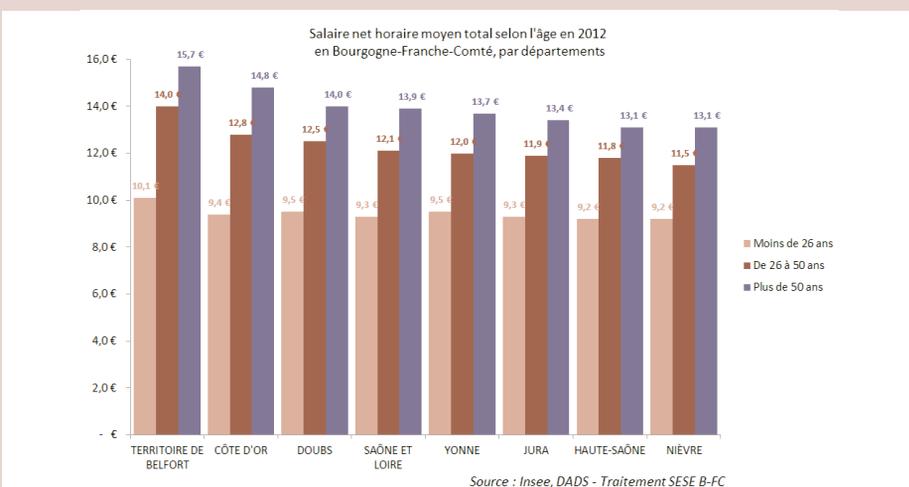
TERRITOIRE DE BELFORT : LA POPULATION LA PLUS JEUNE DE LA RÉGION, PLUS D'ENFANTS, DES REVENUS ÉLEVÉS, MAIS UN FORT TAUX DE PAUVRETÉ



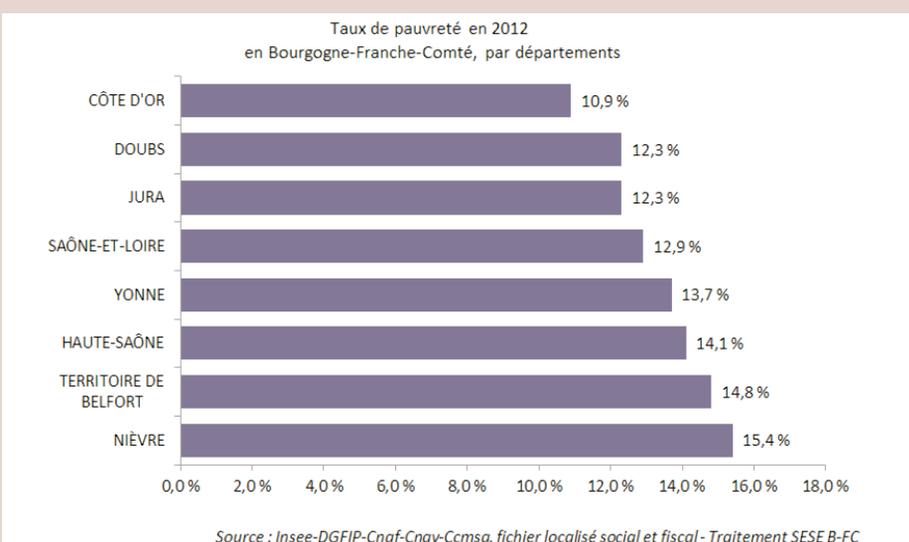
Le département du Territoire de Belfort est le plus « jeune » de la région, avec en 2012 16,6 % de 65 ans ou plus (contre 19,7 % en Bourgogne Franche-Comté). La part de retraités (25,9 %) y est de 4 points inférieure à la part régionale (30,2 %).

En outre, comme dans le Doubs, la part des moins de 3 ans y est la plus élevée de la région (3,8 %).

Les familles du Territoire de Belfort sont celles qui sont le plus souvent monoparentales (15,4 % contre 12,6 % en région) mais le moins souvent des couples sans enfants (42,9 % contre 47,1 %). En outre, c'est dans ce département que l'on compte le plus de familles ayant 1 seul enfant de moins de 25 ans : 23,5 % (contre 20,8 %).



Le Territoire de Belfort présente des particularités assez opposées en termes de niveau de vie. Avec une médiane de revenu disponible par unité de consommation de 19 704 €, il se situe à la 3ème place régionale, juste derrière la Côte d'Or et le Doubs. Les salaires, quelle que soit la classe d'âge, y sont les plus élevés de la région : 1 € de plus pour les 25 ans et moins, et 2 € de plus pour les 26 ans et plus. Il est à noter que c'est dans ce département que l'on trouve la plus forte proportion de cadres en Bourgogne-Franche-Comté (7,8 % en 2012, contre 5,7 % en région). Néanmoins, c'est dans ce département que l'on trouve le 2ème taux de pauvreté le plus fort de la région, juste après la Nièvre : 14,8 % contre 13 % au niveau régional.



SOURCES UTILISÉES :

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS & LEURS SALARIÉS

- **AcoSS - 2008 à 2015** : effectifs
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee Particuliers employeurs 2010⁴** : effectifs, sexe, âge, trajets, nombre d'heures, salaires, contrats
- **Kit SAP Dares/Insee - DADS, Insee Particuliers employeurs 2010** : nombre d'heures par salarié selon sexe et âge
- **Dares - Guide méthodologique des SAP** : temps de travail moyen en 2013

LES ORGANISMES

- **Nova - 2008 à 2015** : origine géographique, accords de diffusion, affiliation à un réseau/fédération/enseigne, taille
- **Bases Dares Nova - EMA redressés 2008 à 2014** : localisation, catégorie juridique, statut
- **Kit SAP Dares/Insee - Nova 2008 à 2011** : modes d'intervention

LES ACTIVITÉS DES OSP

- **Bases Dares Nova - TSA bruts 2008 à 2014** : heures et euros déclarés par activités

LES INTERVENANTS DES OSP

- **Bases Dares Nova - EMA redressés 2008 à 2014** : nombre d'intervenants par mode, nombre d'heures par mode
- **Bases Dares Nova - TSA bruts 2010 à 2014** : temps de travail, effectifs par type de contrat
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee DADS GF, Nova 2010** : salariés des OSP (sexe, âge), nombre d'heures par contrat, salaires
- **Dares - Insee Enquête emploi 2013** : types de temps partiel (subi/choisi)
- **Insee - RP 2012** : salariés à temps partiel
- **Dares - Guide méthodologique des SAP** : temps de travail moyen en 2013

PARTICULARITÉS DES INTERVENANTS DES SAP (OSP + PE)

- **Dares - Baromètre BIPE-ANSP 2010** : niveaux de diplômes dans les SAP
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee DADS GF, Insee Particuliers employeurs, Nova 2010** : multi-activité, nombre et types d'employeurs
- **Dares - Guide méthodologique des SAP** : multi-employeurs et multi-activité en 2012

LES UTILISATEURS DES SAP

- **Bases Dares Nova - EMA redressés 2008 à 2014** : nombre de particuliers utilisateurs
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee, DGFIP, RFL 2011** : taux de recours
- **Kit SAP Dares/Insee - 2015 à 2025** : projections de ménages utilisateurs

⁴ Semaine de référence pour toutes les données 2010 du kit SAP de la Dares : 3^{ème} semaine de mars 2010

LES ASSISTANTS MATERNELS

- **AcoSS - 2008 à 2015** : effectifs
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee DADS GF, Insee Particuliers employeurs 2010** : effectifs, employeurs, sexe et âge, nombre d'employeurs, nombre de contrats

REPÈRES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

- **Insee - RP 2007 et/ou 2012** : population, ménages, familles
- **Insee - DGFIP, CNAV, CNAF, CCMSA Fichier localisé social et fiscal 2012** : ménages fiscaux, taux de pauvreté, revenus
- **Insee - DADS fichier salariés au lieu de résidence 2012** : salaires
- **Kit SAP Dares/Insee - Insee DADS GF, Insee Particuliers employeurs, Nova, Estel 2010** : part de l'emploi salarié SAP dans l'emploi salarié

LE CHAMP DES SAP / DÉFINITIONS

- **Dares - Guide méthodologique des SAP** : volume de création d'emploi attendu pour l'aide à domicile, part des SAP dans la demande d'emploi, modes de recours en 2013, définitions
- **Pôle Emploi - Enquête BMO 2016** : place des métiers du SAP dans les métiers les plus recherchés par bassins d'emplois

POINTS DE VIGILANCE :

- **Champ géographique** : un certain nombre de données ne sont disponibles qu'à l'échelle nationale ou régionale. Certaines sont disponibles à l'échelle des ex-régions uniquement, même si la plupart ont pu être agrégées à l'échelle de la nouvelle région. Pour les données nationales, le terme « France » désigne toujours la France entière (les quelques données disponibles uniquement à l'échelle France métropolitaine seront signalées comme telles)
- **Secret statistique** : non diffusion des données comprises entre 0 et 5 individus, et entre 0 et 3 établissements (ou de données pour lesquelles un seul établissement représenterait 85 % ou plus de la valeur obtenue)
- **Secret fiscal** : non diffusion des données concernant entre 0 et 10 ménages
- **Nova** : système d'information mis en place en 2008, avec 2 conséquences statistiques : rupture de série en 2008, et saisies ayant demandé beaucoup de redressements en 2008 et 2009. Les taux de retour se sont depuis améliorés : 80 % pour les EMA (états mensuels d'activité) et 70 % pour les TSA (tableaux statistiques annuels) en 2013. Les données issues des EMA sont cependant redressées des saisies manquantes, partielles ou incohérentes, et sont une source privilégiée pour analyser le volume global d'heures et les effectifs. Les données issues des TSA sont des données brutes (pas d'accès des SESE aux TSA redressés). Les heures déclarées dans les TSA sont des heures d'intervention (salariés et non-salariés, non distinguables), qui sont surtout utiles pour appréhender la structure de l'activité (ventilation des heures entre les différentes activités)
- **Particuliers employeurs et assistants maternels** : l'AcoSS est la principale source disponible, mais non déclinable au moment de l'élaboration de l'étude au niveau départemental, ni à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Se pose en outre une problématique de doubles comptes, notamment pour un particulier employeur recourant simultanément à plusieurs circuits de déclaration de ses salariés, ou pour celui qui embaucherait plusieurs salariés déclarés dans des Urssaf différents, ou encore pour celui qui embaucherait à la fois un intervenant hors assistants maternels et un assistant maternel. Cette problématique explique l'écart constaté entre les données AcoSS, et celles provenant du kit SAP Dares (dans lequel ces doubles comptes sont corrigés). Néanmoins, la source AcoSS permet un aperçu d'une période allant de 2008 à 2015, expliquant le choix de ne pas l'avoir écartée

- **Heures** : les heures publiées par l'AcoSS prennent en compte une majoration de 10 % pour congés payés (on parle alors d'heures rémunérées). Aussi, les heures issues des EMA et TSA (données Nova et Dares) ont été majorées de 10 % afin de rendre la comparaison possible. Les heures provenant du kit SAP Dares sont également majorées de 10 % par la Dares
- **OSP** : seuls sont présents dans Nova les OSP agréés et/ou déclarés. Or, même s'ils sont à la marge en terme quantitatif, il existe des intervenants non déclarés (en général occasionnels dont les SAP ne sont qu'une activité accessoire). Concernant les données Dares et du kit SAP Dares, seuls sont pris en compte les OSP ayant déclaré une activité dans des CSP du champ des SAP, excluant de fait un certain nombre d'OSP présents dans Nova
Une problématique de doubles comptes existe, notamment quand des salariés sont employés par plusieurs OSP sur une même période
- **Effectifs** : les effectif salariés issus du kit SAP sont corrigés des doubles comptes (induits notamment par la combinaison de différents types d'employeurs pour un même salarié), mais ne prennent pas en compte les autoentrepreneurs et autres non-salariés, ni les OSP n'ayant pas déclaré d'activité, ni les salariés des OSP relevant de CSP hors champ des SAP (secrétaires...). Les OSP exclusivement mandataires sont exclus des modules 1 et 3 du Kit SAP (intervenants comptabilisés dans les salariés des PE).
Dans l'analyse des effectifs, il faut tenir compte des variations importantes qui existent entre les périodes de l'année, la période optimale étant le 2ème trimestre (moins de congés - hors période estivale)
- **Taux de recours** : il est souvent sous-évalué car basé sur la déclaration de dépenses en SAP effectuée par les ménages fiscaux : exclusion des ménages ayant une prise en charge intégrale de ces dépenses par des aides publiques, ainsi que des ménages ne déclarant pas ces dépenses car sachant ne pouvoir prétendre à aucun avantage fiscal
- **Activités** : certains OSP ne détaillent pas forcément au réel les activités, surtout ceux qui proposent des bouquets de services (ex : toutes les heures sont déclarées dans l'item « assistance aux personnes âgées », alors qu'une part de ces heures concerne de l'aide au déplacement ou des soins esthétiques). Aussi les analyses dédiées aux activités doivent-elles être considérées avec prudence, l'objectif étant surtout d'apporter un éclairage sur la répartition de ces activités
- **Utilisateurs** : problématique de doubles comptes possible, notamment quand l'utilisateur particulier employeur est simultanément client d'un OSP

LE CONCEPT DES SERVICES À LA PERSONNE



Le concept de « services à la personne » (SAP) est défini juridiquement par la loi du 26 juillet 2005, qui donne naissance au plan dit « Borloo ». Ce plan vise à la fois le développement et la coordination des SAP, un appui à ses acteurs, mais aussi une plus grande clarté, simplicité et qualité de ce secteur complexe.

Ainsi, on définit les SAP comme un ensemble d'activités et prestations réalisées au domicile du particulier, ou dans son environnement immédiat (à partir ou à destination de son domicile), visant à contribuer au mieux-être quotidien des personnes en besoin d'assistance. Cette définition exclut de fait des SAP la clientèle professionnelle, ainsi que les infirmiers et aides-soignants, qui relèvent des activités de soins (champ social/médico-social).

Les assistants maternels, gardant les enfants chez eux, sont également exclus du champ des SAP *stricto sensu*. Mais étant eux aussi salariés de particuliers employeurs, et les dépenses qu'ils occasionnent ouvrant droit au crédit d'impôt au même titre que la garde d'enfants à domicile, ils seront néanmoins évoqués dans cette étude.

Les activités des SAP peuvent être réparties en 3 familles :

- les services à la **famille**
- les services à la **vie quotidienne**
- les services aux **personnes âgées, handicapées ou dépendantes**

La liste exhaustive des 21 activités concernées est établie par un décret du 29 décembre 2005, complété par un décret du 20 septembre 2011. Elles figurent à l'article D 7231-1 du Code du travail (cf. annexe).

La gouvernance publique des SAP a été confiée à l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) de 2005 à 2013, puis à la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie depuis la dissolution de l'ANSP en 2014.

UN SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT

Si la crise a freiné le développement des SAP, ils restent néanmoins un enjeu politique, économique et social fort, avec un développement attendu des besoins, donc de l'emploi.

Le métier d'aide à domicile (ainsi que celui d'assistant maternel) figure parmi les métiers au plus fort volume de création d'emploi attendu de 2012 à 2022⁵.

Le duo aide à domicile/aide-ménagère est classé 1er des groupes de métiers en difficulté de recrutement sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté (77 % de projets de recrutement jugés difficiles). Ce duo de métiers fait d'ailleurs partie des 10 métiers les plus recherchés en 2016 dans 13 des 29 bassins d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté (en 1ère place dans les bassins de Montceau les Mines et Montbéliard, en 2nde place dans ceux de Autun, Digoïn et Morteau).

Pour la demande d'emploi, les données ne portent pas non plus sur le champ exact des SAP mais donnent des repères concernant 3 groupes métiers qui intéressent les SAP (« assistance auprès d'adultes », « assistance auprès d'enfants » et « services domestiques ») : ils représentent 9 % de la demande d'emploi ABC en France pour 2013.

LES MODES DE RECOURS

Le recours aux SAP peut être direct (le consommateur du service est l'employeur) ou indirect (le consommateur du service est le client de l'employeur). On distingue 3 modes de recours :

- Le mode **direct**, qui reste le mode dominant (51 % des heures rémunérées en France en 2013) : emploi direct d'un intervenant salarié par un particulier employeur (PE), qui est à la fois employeur et consommateur du service
- Le mode **direct mandataire (8 %)** : emploi direct d'un intervenant salarié par un PE, avec recours à un OSP mandataire qui gère le placement de l'intervenant et les formalités administratives. Le PE reste l'employeur et le consommateur du service
- Le mode **indirect prestataire**, en développement depuis le plan Borloo (41 %) : recours à un organisme de services à la personne (OSP), employeur de l'intervenant. Le particulier consommateur du service n'est plus l'employeur : il devient le client de l'OSP.

LES OSP, ACTEURS CLÉS DES SAP

Les OSP peuvent relever de 3 sphères :

- privée (entreprises et sociétés, auto-entrepreneur...)
- publique (organismes et établissements publics, CCAS, EPCI...)
- économie sociale et solidaire (ESS - associations principalement)

Tous saisissent depuis 2008 dans un applicatif dématérialisé dédié aux SAP, « Nova », des états mensuels et bilans annuels d'activité.

Certaines activités relèvent du régime de la déclaration (facultative, permettant aux OSP prestataires de bénéficier d'avantages fiscaux et d'exonérations de charges sous réserve d'une

⁵ Les emplois et activités des SAP ne correspondent pas exactement à la classification des nomenclatures ROME, PCS et NAF, qui permettent de délimiter un champ soit trop large (prenant en compte des groupes d'activités plus larges que le champ des SAP) soit trop étroit (excluant d'autres activités). Les résultats des études Pôle Emploi donnent néanmoins un certain nombre d'indicateurs portant sur quelques métiers des SAP.

condition d'activité exclusive SAP), d'autres du régime de l'agrément (accordé pour 5 ans, pour les activités touchant un public fragile)⁶.

Jusqu'en 2012 on distinguait les agréments « qualité » des agréments « simples ». Depuis la circulaire du 26 avril 2012, cette distinction n'a plus cours et les agréments « simples » deviennent des déclarations. Les OSP agréés peuvent, en parallèle, effectuer une déclaration. Ces démarches sont initiées par les OSP via Nova, et instruites par les Unités Départementales (UD) des Direccte. Les UD sont ainsi les interlocuteurs privilégiés des OSP, elles les orientent, les sécurisent juridiquement et les accompagnent, favorisant ainsi leur développement.

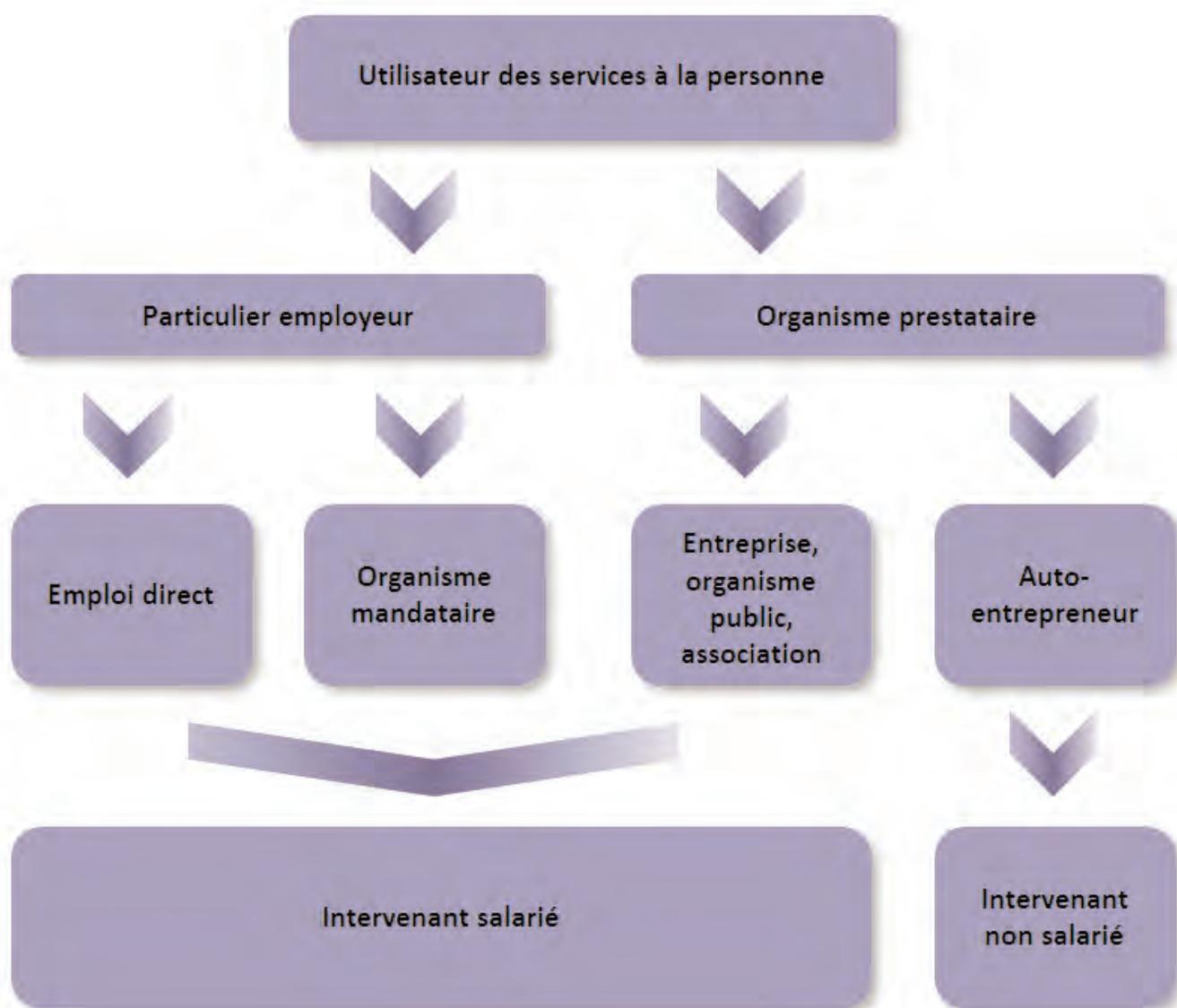
Les OSP prestataires ont en outre un droit d'option entre le régime juridique de l'agrément (relevant du Code du travail et du champ des SAP), et celui de l'autorisation (relevant du Code de l'action sociale et des familles et du champ social/médico-social) pour les activités d'assistance aux personnes âgées ou handicapées et d'aide à la mobilité. Les OSP optant ainsi exclusivement pour le régime de l'autorisation sont de fait exclus du champ des SAP, et ne sont pas comptabilisés par Nova.

⁶ La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a donné lieu à un décret du 6 juin 2016, qui modifie l'article D 7231-1 du Code du travail en instaurant une nouvelle répartition des activités entre le régime de l'agrément, celui de la déclaration et celui de l'autorisation. L'activité de garde-malade est en outre rattachée à l'assistance aux personnes âgées ou handicapées, et ne sera plus identifiée seule. Ces modifications sont applicables rétroactivement à compter du 30 décembre 2015. Cette étude n'est donc pas impactée (les dernières données utilisées étant datées d'octobre 2015), mais la comparaison ultérieure entre cette étude et d'autres à venir sera sans doute rendue délicate pour un certain nombre d'indicateurs

- **AcoSS** : agence centrale des Organismes de Sécurité sociale chargée du recouvrement des cotisations et contributions du régime général de la Sécurité sociale, et de leur répartition auprès des différentes branches
- **Agrément** : décision du préfet de département autorisant un organisme délivrant des SAP à effectuer des prestations au domicile des publics fragiles (personnes âgées et handicapées, enfants de moins de 3 ans). L'agrément est obligatoire pour prester auprès des publics fragiles
- **Certification** : procédure au terme de laquelle un organisme de SAP est reconnu comme répondant à un cahier des charges relatif à la qualité de son organisation et/ou de sa production. Un OSP certifié bénéficie d'un renouvellement automatique de son agrément
- **Cesu** : le chèque emploi service universel est un moyen de paiement et de déclaration utilisé dans les emplois de SAP. En vigueur depuis le 1er janvier 2006, il peut être utilisé par les particuliers soit pour déclarer un salarié à domicile, soit pour payer un intermédiaire qui emploie un salarié intervenant à domicile
- **Dares** : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social)
- **Décile de revenu** : les déciles de revenu sont les valeurs qui partagent une distribution ordonnée de revenu en 10 parties égales. Ainsi, le 1er décile (noté D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus, le 9ème décile (noté D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus
- **Directe** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- **Emploi direct** : le particulier employeur effectue les démarches de recrutement, établit le contrat de travail, effectue le paiement du salaire et les formalités de déclaration du salarié et de paiement des charges sociales au Centre national du Cesu ou au Centre national Pajemploi (pour la garde d'enfants)
- **Heures d'intervention** : il s'agit exclusivement des heures effectuées au domicile du particulier pour des missions de SAP
- **Heures rémunérées** : il s'agit de tous les temps rémunérés quels qu'ils soient et quelle que soit leur forme (temps de travail effectif, temps de formation, temps pour visite médicale, temps de transport, temps de repos légal, heures d'astreinte mais aussi conge payés). Dans la pratique, les heures rémunérées sont calculées en majorant les heures travaillées de 10 % (au titre des congés payés)
- **Heures travaillées** : les heures travaillées concernent tous les temps de travail effectif quels qu'ils soient (temps de travail effectif, temps de formation, temps pour visite médicale, temps de transport, heures d'astreinte)
- **Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques (ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et ministère des finances et des comptes publics)

- **Intermédiation** : action de mise en relation des demandeurs et des offreurs de SAP
- **Intervenant** : le terme d'intervenant désigne à la fois les salariés et les non-salariés intervenant dans le secteur des SAP
- **Ménage fiscal** : ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif)
- **Multi-actif** : salarié des SAP travaillant aussi dans un autre secteur
- **Nova** : système d'information et de pilotage du secteur des SAP de la DGE, mis à disposition des services administratifs concernés et des organismes déclarés de SAP, permettant l'instruction et la gestion électronique des déclarations et des agréments, le suivi de l'activité des organismes et la constitution d'un fichier national actualisé des organismes déclarés de SAP
- **Non-salarié** : intervenant n'ayant pas le statut de salarié (cas des auto-entrepreneurs, des entrepreneurs individuels et des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL))
- **Particulier employeur** : particulier qui conclut un contrat de travail avec un salarié dans le cadre des SAP
- **Personne dépendante** : personne définie au Code de l'action sociale et des familles comme ayant perdu tout ou partie de son autonomie
- **Personne handicapée** : personne définie par le Code de l'action sociale et des familles comme ayant des capacités réduites d'intensité variable au plan physique ou psychique
- **Réfèrent fiscal** : le référent fiscal est la personne au nom de laquelle est établie la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Ce n'est donc pas forcément celle qui est bénéficiaire des SAP (dans le cas d'un ménage fiscal utilisateur de SAP)
- **Revenu fiscal par unité de consommation (UC)** : il permet de comparer le revenu entre ménages de composition différente. Le 1er adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC
- **Salarié** : intervenant à domicile employé par le particulier employeur ou par un OSP prestataire
- **Taux d'effort** : part du revenu disponible du ménage consacrée aux SAP (sur la base des dépenses déclarées – soit toutes aides déduites – après déduction de l'avantage fiscal)
- **Taux de recours** : part des ménages utilisant des SAP. Calculé à partir de données fiscales, il mesure la part de ménages ayant déclaré des dépenses de SAP dans leur déclaration d'impôt sur le revenu, parmi l'ensemble des ménages fiscaux
- **Téléassistance** : assistance à distance au bénéfice de personnes fragiles, dont l'état de santé nécessite une vigilance et des procédures d'alerte à effet rapide

Structure du secteur des services à la personne



Les activités des services à la personne (telles que définies avant le décret du 6 juin 2016)⁷

Code du travail - Article D7231-1

Modifié par DÉCRET n°2015-495 du 29 avril 2015 - art. 2

— Les activités de services à la personne soumises à agrément, en application de l'article L. 7232-1, sont les suivantes :

1° Garde d'enfants à domicile, en dessous d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des services et du ministre chargé de la famille ;

2° Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;

3° Garde-malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;

4° Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ;

5° Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives ;

6° Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement ;

7° Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante).

— Les activités de services à la personne soumises à titre facultatif à la déclaration prévue à l'article L. 7232-1-1 sont, outre celles mentionnées au I du présent article, les activités suivantes :

1° Entretien de la maison et travaux ménagers ;

2° Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage ;

3° Travaux de petit bricolage dits " homme toutes mains " ;

4° Garde d'enfants à domicile au-dessus d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des services et du ministre chargé de la famille ;

5° Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile ;

6° Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes ;

7° Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions ;

8° Livraison de repas à domicile ;

9° Collecte et livraison à domicile de linge repassé ;

10° Livraison de courses à domicile ;

11° Assistance informatique et internet à domicile ;

12° Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;

13° Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire ;

14° Assistance administrative à domicile ;

15° Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) ;

16° Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services mentionnés au présent article.

— Les activités mentionnées aux 5°, 6°, 7° du I et aux 8°, 9°, 10° et 15° du II du présent article n'ouvrent droit au bénéfice du 1° de l'article L. 7233-2 du code du travail et de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale qu'à la condition que la prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile.

⁷ L'activité « Accompagnement des familles fragilisées » ne fait pas partie des activités relevant des SAP listées dans l'article D 7231-1 du Code du travail, mais est identifiée dans Nova, ce qui explique qu'elle apparaisse dans les statistiques issues de Nova utilisées dans cette étude.

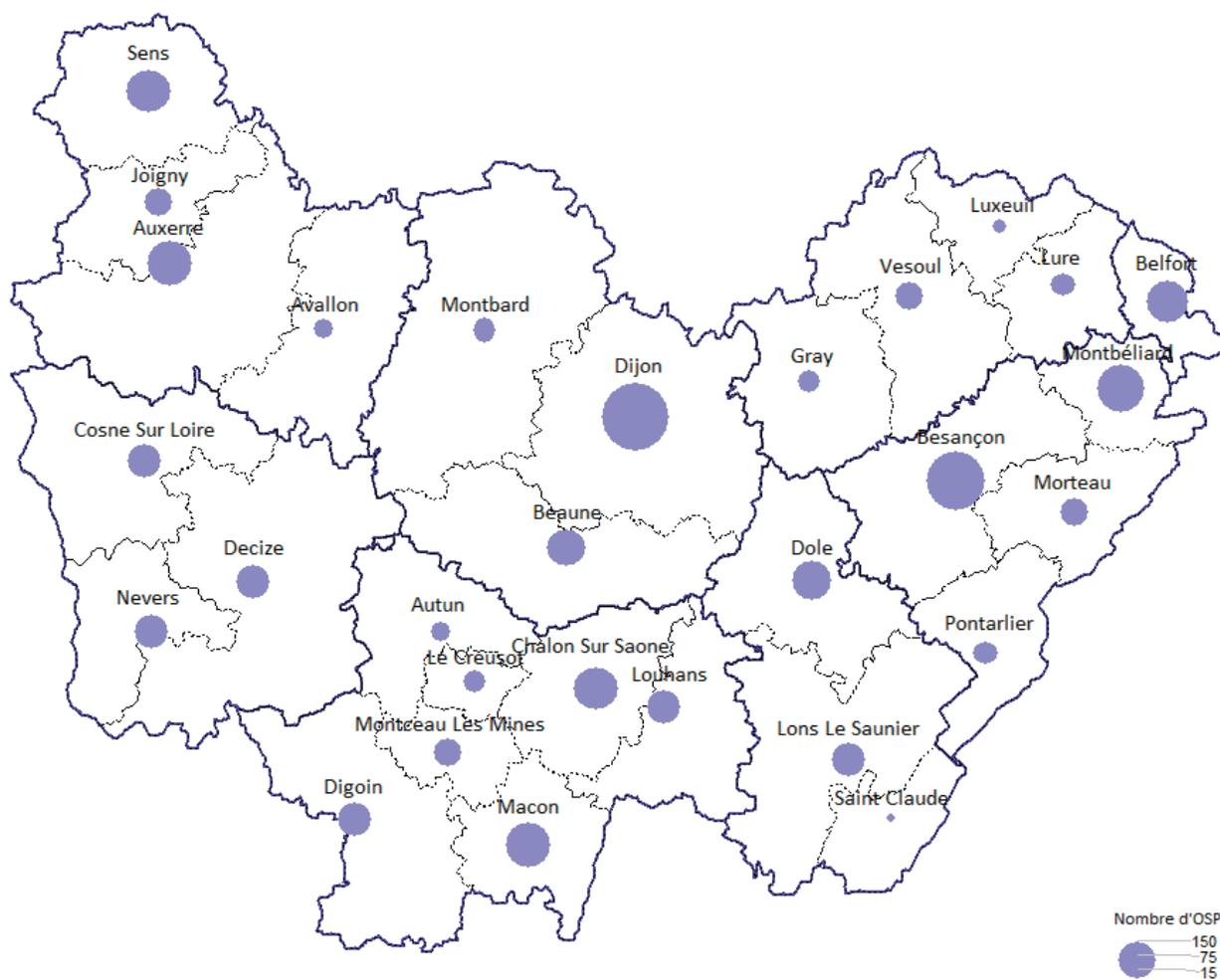
Le décret du 6 juin 2016 modifie la répartition des activités, qui sont ici listées telles que valables sur la période concernée par l'étude (2008 - 2015).

Les métiers des services à la personne

	Activités	Métiers associés	Niveau de diplôme requis
Services à la famille	Accompagnement/déplacement enfants +3 ans	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Accompagnement/déplacement enfants -3 ans	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Assistance administrative à domicile	Assistant administratif à domicile	Niveau II
	Assistance informatique à domicile	Assistant informatique et internet à domicile	Niveau IV
	Cours particuliers à domicile	Enseignant à domicile	Aucun
	Garde enfant +3 ans à domicile	Employé familial	Niveaux IV ou V
		Garde d'enfants à domicile	Niveaux III ou V
Garde enfant -3 ans à domicile	Employé familial	Niveaux IV ou V	
	Garde d'enfants à domicile	Niveaux III ou V	
Soutien scolaire à domicile	Enseignant à domicile	Aucun	
Services aux personnes dépendantes	Accompagnement hors domicile personnes âgées et/ou handicapées	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Aide mobilité et transports de personnes	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Aide/accompagnement familles fragilisées	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Assistance aux personnes âgées	Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Assistance aux personnes handicapées	Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Conduite du véhicule personnel	Accompagnateur à la mobilité	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Garde animaux	Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Garde-malade, sauf soins	Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
Interprète en langue des signes	Interprète en langue des signes	Niveaux II ou I	
Soins esthétiques	Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V	
	Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V	
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV	
Services de la vie quotidienne	Collecte et livraison de linge repassé	Livreur à domicile	Aucun
	Commissions et préparation de repas	Cuisinier à domicile	Aucun
		Aide médico-psychologique	Niveaux IV ou V
		Employé familial	Niveaux IV ou V
		Auxiliaire de vie sociale	Niveaux IV ou V
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Niveau IV
	Entretien de la maison et travaux ménagers	Employé familial	Niveaux IV ou V
		Employé de ménage à domicile	Niveau V
	Livraison de courses à domicile	Livreur à domicile	Aucun
	Maintenance et vigilance de résidence	Agent de surveillance du domicile	Niveau V
	Petits travaux de jardinage	Agent d'entretien de petits travaux et de jardins	Aucun
	Travaux de petit bricolage	Agent d'entretien de petits travaux et de jardins	Aucun
	Intermédiation	Opérateur de télé-surveillance	Aucun
	Coordination et mise en relation	Opérateur de télé-surveillance	Aucun
Livraison de repas à domicile	Livreur à domicile	Aucun	
Télé-assistance et visio-assistance	Opérateur de télé-assistance	Aucun	

Répartition régionale des organismes

Bourgogne-Franche-Comté



Nombre d'OSP déclarés et/ou agréés au 5 mai 2016, par bassins Pôle emploi
Source : Nova

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
de Bourgogne-Franche-Comté
Service Études Statistiques Évaluation (SESE)**

5 place Jean Cornet
25041 Besançon cedex
Tél : 03 81 21 13 13

Directeur de publication : Jean Ribeil
Réalisation : Mélaine Henry
Mise en page : Fabienne Balligand

www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr